Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires économiques et monétaires

2024/2116(INI)

5.5.2025

AMENDEMENTS
340 - 659

Projet de rapport
Aurore Lalucq
(PE770.112v01-00)

Faciliter le financement des investissements et des réformes pour stimuler la compétitivité européenne et créer une union des marchés des capitaux (rapport Draghi)
(2024/2116(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 340
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition propre;	***supprimé***

Or. en

Amendement 341
Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition propre;	***supprimé***

Or. en

Amendement 342
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition propre***;	10. ***se félicite de la proposition Omnibus, qui constitue une étape essentielle vers la préservation de la compétitivité des entreprises européennes dans un environnement mondial de plus en plus difficile; souligne que les charges réglementaires doivent rester***

proportionnées afin de préserver l'innovation, l'investissement et la résilience économique; demande la mise en place d'une architecture réglementaire cohérente et rationalisée, ayant pour base une directive restructurée sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), comprenant des exigences simplifiées en matière de publication d'informations et des protections solides pour les informations commercialement sensibles; souligne la nécessité d'un alignement complet et d'une cohérence entre les instruments législatifs connexes, à savoir le règlement sur la taxinomie, la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le règlement sur les obligations vertes européennes et le règlement sur les indices de référence, afin d'améliorer la clarté juridique, de faciliter la conformité et de réduire les coûts administratifs;

Or. en

Amendement 343
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché ***aux*** objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition ***propre;***	10. reste ***pleinement*** attaché ***à la réalisation des*** objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition ***verte, à gérer les risques liés à la durabilité et à garantir la responsabilité des entreprises en matière environnementale et sociale; rappelle que l'approfondissement des marchés de capitaux de l'Union ne se traduira pas automatiquement par une***

augmentation des investissements dans les activités nécessaires à la réalisation de la transition verte et du pacte pour une industrie propre; estime qu'il convient de poursuivre et d'achever le programme en matière de finance durable; souligne la valeur ajoutée de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) en fournissant aux investisseurs des données normalisées qui leur permettent de prendre des décisions éclairées et d'allouer efficacement leurs capitaux;

Or. en

Amendement 344
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser*** des investissements ***dans la transition propre***;	10. ***invite les colégislateurs européens à abroger la CSRD, la CSDDD, le règlement sur la taxinomie, le programme «Ajustement à l'objectif 55», y compris l'abandon progressif du moteur à combustion, et le MACF, afin de permettre aux épargnants et aux investisseurs d'investir davantage dans*** des investissements ***à haut rendement***;

Or. en

Amendement 345
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché aux objectifs du cadre	10. reste attaché aux objectifs du cadre

pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans ***la transition propre***;	pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans ***des secteurs stratégiques, tout en veillant à ce que la priorité soit accordée aux industries clés essentielles à la souveraineté économique et technologique de l'Europe***;

Or. en

Amendement 346
Fernand Kartheiser, Geadis Geadi, Kristoffer Storm, Nora Junco García, Diego Solier, Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché aux objectifs du cadre ***pour la finance durable*** visant à mobiliser des investissements dans ***la transition propre***;	10. reste attaché aux objectifs du cadre ***financier*** visant à mobiliser des investissements dans ***les technologies futures***;

Or. en

Amendement 347
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable ***visant à*** mobiliser des investissements dans la transition propre;	10. reste attaché aux objectifs ***visant à supprimer progressivement le soutien aux industries basées sur les combustibles fossiles*** du cadre pour la finance durable ***afin de*** mobiliser des investissements ***à risque et à effet de levier*** dans la transition propre ***grâce à un cadre de financement durable tenant compte du rôle de données abordables et fiables en tant que pilier essentiel de la compétitivité des marchés financiers de l'Union européenne***; ***demande un contrôle rigoureux des***

fournisseurs de données ESG, qui fonctionnent actuellement sans aucune supervision réglementaire;

Or. en

Amendement 348
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition propre;	10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements ***publics et privés*** dans la transition propre; ***rappelle que les revenus tirés du système d'échange de quotas d'émission seront essentiels pour soutenir les investissements en faveur du climat et de l'énergie, tant par l'intermédiaire des États membres que du budget de l'Union;***

Or. en

Amendement 349
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition propre;	10. reste attaché aux objectifs ***généraux*** du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition propre; ***souligne toutefois que, dans certains domaines, le cadre pour la finance durable s'est avéré excessivement lourd et compliqué et qu'il a dépassé son objectif initial, qui était de combler les asymétries en matière d'information entre les acteurs du marché; invite la***

Commission européenne à procéder à une évaluation critique de tous les éléments du cadre pour la finance durable et à présenter, le cas échéant, des propositions de simplification;

Or. en

Amendement 350
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition propre;	10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition propre; ***rappelle que la Commission a réaffirmé son ambition de rester le leader mondial de la finance durable au début de ce mandat; met en garde contre le fait que l'affaiblissement des exigences en matière de publication d'informations non financières pourrait compromettre la mobilisation de capitaux privés en faveur de la transition propre et saper les objectifs de l'Union;***

Or. en

Amendement 351
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser	10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser

des investissements dans la transition propre;	des investissements dans la transition propre; ***soutient les propositions Omnibus de la Commission visant à simplifier ce cadre, à le rendre moins contraignant pour les entreprises, en particulier les PME, et les sociétés, et à apporter une plus grande sécurité;***

Or. en

Amendement 352
Johan Van Overtveldt

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition propre;	10. reste attaché aux objectifs du cadre pour la finance durable visant à mobiliser des investissements dans la transition propre; ***note que le financement de la transition propre devrait se faire de manière neutre sur le plan technologique;***

Or. en

Amendement 353
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10. ***se félicite des conclusions de l'Autorité européenne des marchés financiers (EMF)[1 bis] selon lesquelles les coûts permanents des fonds environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont inférieurs ou similaires aux coûts permanents des fonds équivalents non-ESG;***

1 bis

https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2025-01/ESMA50-524821-3525_ESMA_Market_Report_-_Costs_and_Performance_of_EU_Retail_Investment_Products.pdf

Or. en

Amendement 354
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande la mise en place d'incitations fortes pour aligner les marchés des capitaux sur les priorités communes de l'Union; invite la Commission, en collaboration avec la plateforme sur la finance durable, à travailler à l'élaboration d'une «taxinomie brune» qui recenserait les activités qui portent atteinte de manière significative à l'un des objectifs de la taxinomie; demande instamment d'intégrer pleinement les risques liés à la durabilité dans le cadre prudentiel, en commençant par imposer des exigences de capitaux spécifiques pour les expositions aux combustibles fossiles, qui reflètent réellement leur risque plus élevé; se félicite à cet égard du rapport final de l'AEAPP sur le traitement prudentiel du risque de durabilité pour les assureurs; demande l'introduction d'outils macroprudentiels spécifiques pour traiter la dimension systémique du risque climatique; demande la mise en œuvre de la règle «un pour un», selon laquelle un euro investi dans l'exploration de nouvelles ressources en combustibles fossiles est assorti d'un euro d'exigence

de capital, reflétant le risque financier découlant de l'investissement dans des actifs échoués;

Or. en

Amendement 355
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. note avec inquiétude la tendance des autorités européennes de surveillance à introduire des exigences supplémentaires au-delà de la législation de niveau 1, notamment au moyen de lignes directrices; souligne que ces pratiques contribuent à l'insécurité juridique, à la complexité réglementaire et à des charges inutiles pour les acteurs du marché; demande que les limites des mandats de surveillance soient strictement respectées et que la surveillance soit renforcée afin de garantir une cohérence totale par rapport à l'intention des colégislateurs;

Or. en

Amendement 356
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. estime que la stimulation des introductions en bourse est essentielle à la croissance des entreprises européennes et à la poursuite de l'intégration des marchés des capitaux de l'Union;

demande la mise en œuvre de mesures qui réduisent les obstacles réglementaires et améliorent l'accès aux capitaux, en veillant à ce que les petites et moyennes entreprises puissent facilement accéder aux marchés des capitaux sans coûts ou complexité excessifs;

Or. en

Amendement 357
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. se félicite de la proposition de la Commission relative à un premier train de mesures «omnibus» relatif à la durabilité qui vise à rationaliser certains éléments des exigences en matière de publication d'informations concernant la durabilité; invite la Commission européenne à donner suite à des propositions ambitieuses similaires visant à rationaliser le cadre de la finance durable, notamment en procédant à un examen approfondi du règlement sur la taxinomie;

Or. en

Amendement 358
Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. croit fermement que l'établissement d'un lien entre l'épargne et les investissements doit être strictement

guidé par le marché et ne doit pas être orienté par la politique ou l'idéologie; à cet égard, demande une révision substantielle du cadre de la finance durable, en commençant par rendre volontaire l'application de la taxinomie de l'Union;

Or. en

Amendement 359
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande instamment à la Commission européenne d'adopter rapidement une proposition de révision du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) afin d'introduire des normes ou des critères minimaux pour les produits d'investissement durable de manière à lutter contre les risques d'écoblanchiment;

Or. en

Amendement 360
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne la nécessité de gérer correctement le risque

d'«écoblanchiment» afin de maintenir la confiance des investisseurs de détail dans le marché; invite la Commission à revoir le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) afin d'introduire une catégorisation des produits, sur la base de normes minimales contraignantes; souscrit à la recommandation de l'AEMF d'exiger que tous les produits financiers divulguent un minimum d'informations de base en matière de durabilité, couvrant les caractéristiques environnementales et sociales;

Or. en

Amendement 361
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. craint qu'en l'absence de stratégie claire et coordonnée, le nombre d'introductions en bourse dans l'Union reste limité, ce qui entraverait le potentiel de croissance des entreprises européennes et réduirait l'attrait des marchés de l'Union pour les investisseurs mondiaux;

Or. en

Amendement 362
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. souligne que les prix élevés

de l'énergie ont une incidence négative sur la compétitivité de l'Union; invite le Conseil à parvenir enfin à un accord ambitieux sur la révision des taux minimaux d'imposition sur les produits énergétiques, qui sont dépassés; considère qu'il est de la plus haute importance de freiner la spéculation financière excessive sur les instruments dérivés sur matières premières liées à l'énergie; se félicite à cet égard de la proposition faite dans le rapport Draghi; invite la Commission à revoir le régime de limites de position défini dans la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID) afin de permettre aux autorités de surveillance d'imposer des limites de négociation plus strictes et de différencier les catégories d'opérateurs; demande instamment d'appliquer le principe «même activité, mêmes règles» et de réexaminer l'exemption pour activité accessoire qui permet aux sociétés non financières de négocier sur les marchés des produits dérivés sur l'énergie sans être soumises à la même surveillance que les entités financières;

Or. en

Amendement 363
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. rappelle que les réglementations de l'Union, telles que le règlement Prospectus et la directive MiFID II, ont permis d'améliorer la transparence et l'efficacité du marché, mais qu'il est possible de faire davantage pour rationaliser les processus des entreprises qui souhaitent s'introduire en bourse; souligne la nécessité de

poursuivre l'harmonisation des pratiques de marché dans les États membres afin de créer un véritable marché unique des capitaux; préconise l'application de bonnes pratiques au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 364
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. souligne que les entreprises qui accèdent aux marchés des capitaux connaissent une croissance significative, car cela leur permet de financer leurs projets d'expansion, d'innovation et de développement; défend l'idée qu'en obtenant des ressources d'une base plus large d'investisseurs, ces entreprises peuvent diversifier leurs sources de financement et améliorer leur capacité à être compétitives à l'échelle mondiale et que cette croissance, à son tour, stimule la création d'emplois, car les entreprises en expansion doivent embaucher plus de personnel pour répondre à la demande et développer de nouveaux produits ou services; affirme que les introductions en bourse contribuent à la création de richesses, non seulement pour les entreprises elles-mêmes, mais aussi pour les investisseurs et les économies locales, car l'augmentation de l'activité économique et de la croissance des entreprises a une incidence positive sur l'ensemble de l'écosystème commercial;

Or. en

Amendement 365

Johan Van Overtveldt

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 366
Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 367
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union***; rappelle ***à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;***	11. ***prend acte de la nécessité de renforcer l'efficacité des marchés financiers européens***; rappelle ***toutefois que toute intégration de cadres institutionnels ou tout transfert de pouvoirs de surveillance à des autorités au niveau de l'Union doit respecter le principe de subsidiarité et la souveraineté des États membres dans l'organisation de leurs systèmes financiers nationaux; souligne que les activités de compensation devraient rester sous la responsabilité des autorités nationales, sans pression excessive pour les centraliser au niveau de l'Union;***

Or. en

Amendement 368
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard*** la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT)***, établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés***;	11. ***prend note des objectifs de*** la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT) ***de réduire la complexité des règles fiscales et les coûts de mise en conformité pour les entreprises de l'Union ayant des activités transfrontalières, et de promouvoir les investissements transfrontaliers et l'attractivité du marché unique; regrette toutefois que la proposition de la Commission n'ait pas atteint ces objectifs; rappelle à cet égard que l'Union doit apporter une valeur ajoutée tant sur le plan juridique qu'économique et demande l'adoption d'une approche efficace et équilibrée bénéficiant à tous les États membres, réduisant la complexité et les coûts de mise en conformité des entreprises***

opérant à l'échelle transfrontalière;

Or. en

Amendement 369
Lídia Pereira, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard ***la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour*** l'imposition ***des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés***;	11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard ***que plusieurs initiatives législatives dans le domaine de*** l'imposition ***sont toujours en suspens et qu'il serait important de garantir la sécurité, la prévisibilité et la stabilité pour nos familles et nos entreprises***; ***demande donc à la Commission de préciser quelles initiatives doivent être retirées ou révisées; invite le Conseil à aller de l'avant;***

Or. en

Amendement 370
Auke Zijlstra, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier ***d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union***; rappelle à cet égard ***la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les*** sociétés;	11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier ***d'environnements fiscaux plus favorables dans l'ensemble de l'Union***; rappelle à cet égard ***les prérogatives des États membres en matière de fiscalité et le rôle de la concurrence fiscale entre les États membres pour trouver un niveau optimal d'imposition des*** sociétés;

Or. en

Amendement 371
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; ***rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés***;	11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; ***invite la Commission à étudier et à évaluer les avantages et les inconvénients de l'option d'un 28e régime;***

Or. en

Amendement 372
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; ***rappelle à cet égard*** la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; ***prend acte de*** la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés; ***s'inquiète de ce que la proposition n'atteigne pas l'objectif de réduction de la complexité et des coûts de mise en conformité et qu'elle serve en fait à accroître la complexité lorsque les régimes nationaux d'imposition et la coexistence avec le deuxième pilier sont***

pris en compte; réaffirme que les propositions de la Commission doivent respecter le principe de subsidiarité; demande le retrait de la proposition BEFIT pour cette raison;

Or. en

Amendement 373
Fernand Kartheiser, Geadis Geadi, Kristoffer Storm, Nora Junco García, Diego Solier, Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; ***rappelle*** à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; ***prend acte*** à cet égard ***de*** la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;

Or. en

Amendement 374
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de ***règles*** à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les	11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de ***pratiques communes*** à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de

sociétés;	l'impôt sur les sociétés; ***rappelle que les questions fiscales relèvent de la compétence nationale des États membres qui doit être respectée; invite la Commission à partager les bonnes pratiques, en incitant les États membres à les appliquer et à coopérer en matière fiscale; soutient que la compétence fiscale est intrinsèquement bonne, car elle stimule la productivité et l'économie;***

Or. en

Amendement 375
Pascal Canfin, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Billy Kelleher, Anouk Van Brug

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union ***pour s'implanter en Europe, grâce au 28e régime et aux propositions de texte de loi européen sur l'innovation***; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;

Or. en

Amendement 376
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises	11. estime que les entreprises

innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union ***conformes aux traités***; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;
	Or. en

Amendement 377
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	11. ***souligne, comme l'indique le rapport Draghi, que la diversité des règles fiscales dans l'Union constitue un obstacle important à la réalisation d'un véritable marché unique;*** estime ***en particulier*** que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés; ***souligne l'importance de la directive sur le niveau minimum d'imposition des sociétés pour promouvoir l'équité et la stabilité du paysage fiscal dans l'Union et dans le monde; invite la Commission à créer un cadre européen pour les incitations fiscales aux entreprises afin de rationaliser les incitations fiscales dans l'Union et de veiller à ce que celles-ci soient bien conçues pour atteindre les objectifs politiques fixés sans éroder les recettes fiscales, renforçant ainsi la compétitivité européenne sur la scène mondiale,***

conformément aux propositions du rapport Draghi; constate que les différences entre les incitations fiscales dans l'Union contribuent à l'hétérogénéité et à la fragmentation inefficace des écosystèmes d'innovation dans l'Union;

Or. en

Amendement 378
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	11. ***constate que le cadre fiscal actuel de l'Union, composé de 27 régimes différents d'imposition des sociétés, constitue un obstacle sérieux pour les entreprises et les investissements transfrontaliers dans le marché intérieur[1 bis];*** estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés; ***souligne qu'un cadre commun pour l'imposition des sociétés au moyen d'une harmonisation permettra non seulement de réduire considérablement les coûts de mise en conformité et la charge administrative, mais aussi de créer des conditions de concurrence équitables pour les entreprises opérant dans le marché intérieur, d'encourager l'expansion, de renforcer la sécurité juridique et de stimuler les investissements et la croissance dans***

l'Union; invite instamment les États membres à accélérer les négociations sur les règles de dépréciation en particulier;

[1 bis] ***Commission européenne, Proposition de directive du Conseil relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), exposé des motifs, p. 8.***

Or. en

Amendement 379
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés***, et la proposition de la Commission relative à un 28e régime juridique – comme indiqué dans la boussole pour la compétitivité – qui peut jouer un rôle important dans l'élimination de la fragmentation des marchés financiers de l'Union en simplifiant les règles applicables et en réduisant les coût de défaillance, y compris tous les aspects pertinents du droit des sociétés, de l'insolvabilité, du droit du travail et du droit fiscal***;

Or. en

Amendement 380
Danuše Nerudová

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés***, et souligne la nécessité de l'adopter dans les meilleurs délais***; ***se félicite de l'intention de la Commission de proposer un 28e régime juridique, qui simplifiera les règles applicables et réduira les coûts de défaillance, y compris tous les aspects pertinents du droit fiscal; considère qu'il s'agit d'une étape clé vers l'achèvement d'une Union des marchés de capitaux et vers un marché unique plus compétitif;***

Or. en

Amendement 381
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés;	11. estime que les entreprises innovantes pourraient bénéficier d'un ensemble unique de règles à l'échelle de l'Union; rappelle à cet égard la proposition intitulée «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), établissant un ensemble unique de règles pour calculer l'assiette de l'impôt sur les sociétés; ***rappelle que les obstacles liés à la fiscalité, y compris la persistance des retenues à la source au sein de l'Union,***

contribuent à la fragmentation juridique, accroissent la complexité administrative et dissuadent les investissements transfrontaliers; soutient les efforts visant à éliminer ou à réduire sensiblement les frictions liées aux retenues à la source afin de faciliter la libre circulation des capitaux, d'améliorer l'efficacité des marchés des capitaux et de mobiliser le financement privé à l'appui des objectifs stratégiques de l'Union;

Or. en

Amendement 382
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. défend l'idée que l'introduction d'incitations fiscales peut considérablement renforcer l'attractivité de l'Europe en tant que destination d'investissement, en encourageant l'épargne et en augmentant le flux de capitaux privés vers les marchés de capitaux européens; invite la Commission à mettre en œuvre des mesures qui incitent les investisseurs nationaux et étrangers à participer aux marchés européens des capitaux, notamment en offrant des avantages fiscaux qui favorisent l'épargne et l'investissement à long terme; estime que l'alignement des cadres fiscaux des États membres, tout en respectant les compétences nationales, devrait faire partie de cette stratégie d'incitation visant à faciliter les investissements transfrontaliers, en particulier dans les secteurs à forte croissance tels que la technologie, les infrastructures et l'énergie; demande à la Commission d'aider les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des

politiques fiscales qui encouragent l'investissement sans nuire à la compétitivité entre les États; affirme que le renforcement des incitations fiscales pour attirer les capitaux privés est essentiel pour réduire la dépendance à l'égard des ressources publiques et promouvoir le développement durable des marchés européens, en veillant à ce qu'ils restent compétitifs et résilients dans l'économie mondiale;

Or. en

Amendement 383
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle qu'il est nécessaire de s'attaquer à la distorsion fiscale en faveur de l'endettement dans l'accès des entreprises au financement en ce qui concerne le traitement fiscal, car cette distorsion fausse les choix de financement des entreprises, conduit à un recours excessif à l'endettement et limite le développement de marchés des capitaux propres profonds, liquides et résilients; rappelle que la promotion du financement sur fonds propres renforce le bilan des entreprises, diversifie les sources de financement au-delà du secteur bancaire et réduit le risque systémique, contribuant ainsi directement aux objectifs de l'Union des marchés de capitaux; souligne en outre que le financement sur fonds propres est particulièrement adapté au soutien des entreprises innovantes et à forte croissance, qui ont besoin de capitaux à long terme et tolérants au risque pour passer à l'échelle supérieure, investir dans la recherche et le développement et être compétitives à

l'échelle mondiale; relève qu'il est essentiel de garantir des conditions de concurrence équitables entre la dette et les capitaux propres pour construire un marché européen des capitaux plus fort et plus intégré;

Or. en

Amendement 384
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que tant le calcul de l'assiette que les taux applicables aux plus-values varient considérablement d'un État membre à l'autre, où les taux vont de 42 % à 0 %, ce qui donne lieu à des distorsions et à un système propice à une concurrence fiscale dommageable et à une planification fiscale agressive de la part des plus riches; note que les différences de traitement fiscal et de procédures concernant les revenus du capital entravent également les investissements transfrontaliers, en raison de la complexité, des risques de litige, de l'insécurité juridique et du ciblage par les clauses anti-abus des États membres;

Or. en

Amendement 385
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne la nécessité d'accroître la participation des investisseurs de détail aux marchés des capitaux afin de mobiliser les investissements dans l'économie européenne et, plus important encore, d'offrir aux citoyens de l'Union des rendements plus attrayants sur leur épargne; considère que les mesures nationales sont les plus efficaces pour promouvoir la participation des investisseurs de détail aux marchés des capitaux, à la fois directement et par l'intermédiaire des systèmes de retraite; estime que le fait de permettre aux investisseurs de détail de décider de l'affectation de leur propre épargne favorise en fin de compte une meilleure éducation financière et une plus grande participation au marché;

Or. en

Amendement 386
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que les investisseurs institutionnels ont besoin d'avoir confiance dans la sécurité de leurs investissements pour augmenter leurs allocations transfrontalières; invite la Commission à proposer des normes minimales appropriées pour les droits des créanciers dans les procédures d'insolvabilité, ainsi qu'à étendre et à normaliser le statut juridique et les pouvoirs des administrateurs d'insolvabilité pour tracer les actifs appartenant à la masse de l'insolvabilité;

Or. en

Amendement 387
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite la Commission européenne à s'attaquer aux obstacles existants aux investissements transfrontaliers de détail, tels que les procédures trop compliquées de récupération des retenues à la source et l'absence de normes minimales à l'échelle de l'Union pour les assemblées générales d'actionnaires;

Or. en

Amendement 388
Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. réaffirme les compétences des États membres dans le domaine de la fiscalité, telles qu'elles sont définies dans les traités; demande à cet égard que ces compétences soient pleinement respectées lors du développement du marché des capitaux de l'Union;

Or. en

Amendement 389
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. se félicite que la Commission européenne s'apprête à revoir le cadre de la titrisation; rappelle que les exigences en matière de fonds propres restent un obstacle important et que les exigences en matière de diligence raisonnable pour les investisseurs institutionnels dans les titrisations génèrent des coûts disproportionnés, ce qui réduit l'attrait pour les investisseurs et les désavantage par rapport à d'autres catégories d'actifs; invite la Commission à se pencher sur cette question afin de libérer le potentiel du marché de la titrisation dans l'Union;

Or. en

Amendement 390
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. invite la Commission à prendre des mesures en vue de la création d'un cadre commun pour l'imposition des revenus du capital dans l'Union européenne, y compris une imposition minimale effective des gains en capital; souligne que les recettes provenant de ces mesures pourraient servir de ressources propres de l'Union pour soutenir la capacité commune d'emprunt et d'investissement;

Or. en

Amendement 391
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. demande le développement et l'amélioration des régimes de retraite privés au sein de l'Union européenne en tant que mesure clé pour réduire la dépendance future à l'égard des ressources publiques, en garantissant la viabilité des systèmes de retraite; souligne la nécessité de prendre des mesures concrètes et ambitieuses pour encourager l'épargne privée à long terme, en améliorant la disponibilité et l'accessibilité des régimes de retraite privés pour les citoyens européens; relève que, pour atteindre cet objectif, des incitations fiscales attrayantes devraient être introduites pour faire des régimes de retraite privés une option viable et attrayante tant pour les particuliers que pour les entreprises, en stimulant la participation à ces systèmes et, dans le même temps, en favorisant la stabilité financière et la croissance économique;

Or. en

Amendement 392
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ***ou un label au niveau de l'Union pour des***	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union;

produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; ***demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;***

Or. de

Amendement 393
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne*** d'investissement ***de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux*** investisseurs ***de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques***; ***demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;***	12. ***souligne que les ménages devraient être les seuls à décider de l'affectation de leur revenu disponible; note que les politiques monétaires accommodantes de la Banque centrale européenne ont brouillé les opportunités*** d'investissement ***pour les épargnants et les*** investisseurs;

Or. en

Amendement 394
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements ***productifs***; demande à la Commission d'étudier ***l'idée de créer un*** compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; ***demande en particulier à*** la Commission ***d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union***;	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements; demande à la Commission ***d'explorer des solutions et*** d'étudier ***des idées telles que la création d'un*** compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques***, afin de savoir si le label ajoute plus de bureaucratie ou stimule les investissements***; ***regrette que certains États membres envisagent d'avancer individuellement dans des services stagnants au sein d'une «Europe des volontés»; rappelle que ces avancées pourraient créer une Europe à deux vitesses, ce qui engendrerait encore plus d'obstacles; invite instamment*** la Commission ***et les États membres à être aussi ambitieux que possible et à aller de l'avant en tant que bloc***;

Or. en

Amendement 395
Arba Kokalari, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à ***créer des instruments***	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à ***soutenir et à aider les***

pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un ***compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un*** label au niveau de l'Union pour ***des*** produits d'investissement ***simples,*** adaptés aux investisseurs de détail***, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques***; ***demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des*** investissements ***durables et situés dans l'Union***;

États membres à accroître la participation des investisseurs de détail aux marchés des capitaux; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un label ***ou un modèle de compte d'épargne d'investissement*** au niveau de l'Union pour ***une large gamme de*** produits d'investissement adaptés aux investisseurs de détail; ***souligne qu'une procédure de déclaration fiscale simplifiée est essentielle pour inciter et encourager l'adoption des comptes d'épargne d'investissement en réduisant la complexité et la charge administratives pour les citoyens; invite à ce que ces comptes soient accompagnés d'incitations fiscales; souligne l'importance de veiller à ce qu'aucune restriction ne soit imposée pour orienter les*** investissements ***uniquement vers certaines zones géographiques ou certains secteurs; estime que ces comptes d'épargne d'investissement ne devraient pas être soumis à une limite de dépôt ou à une période de détention minimale***;

Or. en

Amendement 396
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments ***pour faciliter*** l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; ***demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un*** label ***au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux*** investisseurs de détail, sur la base de critères ***ou de caractéristiques*** communs	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments ***qui facilitent*** l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; ***soutient les travaux du laboratoire de compétitivité de l'Union sur la création d'un*** label ***européen pour les*** investisseurs de détail, sur la base de critères communs tels que ***les incitations fiscales et s'inspirant de modèles internationaux réussis et de produits***

tels que ***la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques***; demande ***en particulier*** à la Commission ***d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union***;	***réglementés par l'Union tels que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), garantissant la flexibilité des investisseurs, un large accès aux fonds réglementés, une plateforme numérique facile à utiliser avec une portabilité transfrontalière, une structure fiscale claire avec des incitations à l'investissement à long terme, et une intégration facultative sur le lieu de travail, telle que des retenues sur salaires automatiques***; demande à la Commission ***de veiller à ce que le compte contribue au bien-être financier des citoyens tout en renforçant les marchés des capitaux européens grâce à une innovation ouverte centrée sur l'investisseur***;
	Or. en

Amendement 397
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à ***élaborer des propositions visant à créer des instruments pour*** faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; ***demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des*** produits ***d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des*** produits***, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques***; ***demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans***	12. invite la Commission à faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs ***en établissant les conditions-cadres appropriées***; ***doute toutefois que la création de*** produits ***financiers à l'échelle européenne soit la voie à suivre***; ***rappelle dans ce contexte les*** produits ***paneuropéens d'épargne-retraite individuelle , qui n'ont pratiquement pas été adoptés jusqu'à présent***;

l'Union;

Or. en

Amendement 398
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la ***simplicité*** des produits, la ***faiblesse*** des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité ***d'un*** label pour des investissements ***durables et situés dans l'Union***;	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la ***«non-complexité»*** des produits, la ***proportionnalité*** des coûts, ***l'accent à long terme mis sur l'investissement,*** la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité ***et l'appétence des entreprises et des citoyens pour un*** label pour des investissements ***qui offrent des opportunités de récompense aux investisseurs à l'échelle mondiale***;

Or. en

Amendement 399
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne ***des ménages*** vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement ***simples,*** adaptés aux investisseurs de détail***, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques***; ***demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés*** dans ***l'Union***;	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ***qui serait accessible à tous les citoyens de l'Union*** ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement adaptés aux investisseurs de détail***, qui maintiendrait sa propre stratégie d'investissement*** dans ***le meilleur intérêt des investisseurs, afin de stimuler l'investissement de détail, de générer une plus grande prospérité et de faire progresser le renforcement des marchés européens des capitaux***; ***invite également les États membres à examiner les possibilités de coordination afin d'encourager la création d'un tel produit;***

Or. en

Amendement 400
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou ***un*** label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs ***tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques***; demande en particulier à la	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs***, y compris par la promotion de l'affiliation automatique aux régimes de retraite complémentaire et des plans d'actionnariat salarié***; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs ***favorisant les investissements à***

Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;	***long terme dans le capital des entreprises de l'Union européenne***; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;

Or. fr

Amendement 401
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à ***élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de*** l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier ***l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un*** label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement ***simples, adaptés aux investisseurs de détail***, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer ***l'efficacité*** d'un label pour des investissements ***durables et*** situés ***dans*** l'Union;	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à ***orienter*** l'épargne des ménages vers des investissements productifs; ***se félicite de la proposition annoncée concernant les comptes d'épargne et d'investissement de l'Union et souligne qu'ils peuvent accroître la participation des investisseurs de détail aux marchés des capitaux, en particulier lorsqu'ils sont associés à des incitations fiscales appropriées***; demande à la Commission d'étudier ***la création d'un*** label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement ***guidés par le marché***, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer ***la valeur ajoutée*** d'un label pour des investissements situés ***au sein de*** l'Union;

Or. en

Amendement 402
Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs;*** demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; ***demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des*** investissements ***durables et situés dans l'Union***;	12. demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; ***réitère avec force sa demande de lier l'épargne et les*** investissements ***dans le cadre d'un processus guidé par le marché et basé sur les besoins d'investissement des entreprises et la volonté des investisseurs***;

Or. en

Amendement 403
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; ***demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un*** compte d'épargne d'investissement de l'Union ou ***un*** label ***au niveau de l'Union*** pour des produits d'investissement ***simples, adaptés aux investisseurs de détail***, sur la base de critères ***ou de caractéristiques communs***	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs***, tout en garantissant la protection des intérêts des investisseurs et en renforçant la compétitivité des industries européennes***; ***suggère d'étudier la création d'un*** compte d'épargne d'investissement ***volontaire*** de l'Union ou ***d'un*** label pour des produits

tels que la simplicité ***des produits***, la faiblesse des coûts***, la répartition des actifs*** et ***les techniques d'atténuation*** des risques; ***demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des*** investissements ***durables et situés dans*** l'Union;

d'investissement, sur la base de critères ***clairs*** tels que la simplicité, la faiblesse des coûts et ***l'atténuation*** des risques***, tout en donnant la priorité aux*** investissements ***qui soutiennent l'autonomie stratégique de*** l'Union; ***souligne la nécessité de faire preuve de souplesse pour adapter ces mesures aux différents environnements financiers des États membres;***

Or. en

Amendement 404
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter ***l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs***; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; ***demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;***	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter ***l'accès des petits épargnants aux possibilités d'investissement productif, en plaçant les intérêts et les besoins des épargnants au premier plan***; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques;

Or. en

Amendement 405
Johan Van Overtveldt

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer ***un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou*** un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;

Or. en

Amendement 406
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ***ou*** un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits***, la faiblesse des coûts***, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques;	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ***englobant des produits qui ont fait leurs preuves et*** un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits ***pour les consommateurs, le***

demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements ***durables et*** situés dans l'Union;

rapport coût-avantages, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques***, un horizon d'investissement à long terme et une fonction de retrait***; ***note qu'il est important de veiller à ce que les produits recensés fournissent une large gamme de produits pouvant répondre efficacement à un large éventail de besoins des investisseurs de détail et en particulier à différents niveaux d'appétence pour le risque; estime que le fait de s'appuyer sur les bonnes pratiques existantes dans les États membres renforcera l'acceptation et la confiance des investisseurs de détail;*** demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements situés dans l'Union;

Or. en

Amendement 407
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Pascal Canfin, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans	12. invite la Commission à ***travailler avec les États membres sur des initiatives non législatives et à*** élaborer des propositions ***au niveau de l'Union*** visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs***, en veillant à ce que les deux approches soient complémentaires et se renforcent mutuellement***; ***reconnaît que des incitations fiscales favorables sont essentielles au succès de ces instruments et demande instamment à la Commission de discuter avec les États membres de cette question afin de garantir l'attrait de ces instruments dans toute l'Europe;*** demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne

l'Union;	d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse ***ou le caractère approprié*** des coûts, ***l'horizon d'investissement à long terme,*** la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;

Or. en

Amendement 408
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
René Repasi, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; ***demande instamment à la Commission d'introduire un segment de conseil simplifié et rationalisé ou un segment d'exécution guidée uniquement pour les produits portant le label basique et simple,***

et demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et ***principalement*** situés dans l'Union ***(label «Invest» ou «Made In Europe»)***; ***prend note de la recommandation du rapport Draghi de fournir des incitations fiscales pour soutenir le développement des secteurs stratégiques; considère que toute incitation fiscale liée aux produits d'investissement devrait soutenir les investissements réalisés en Europe afin d'éviter de subventionner l'innovation et la croissance à l'étranger;***

Or. en

Amendement 409
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs ***et durables, en plus d'une réforme plus générale du modèle de distribution des produits financiers***; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts***, y compris un plafond de frais de 1 % ou moins***, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et

situés dans l'Union;

Or. en

Amendement 410
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers ***des épargnes et*** des investissements ***à long terme*** productifs***, y compris pour les retraites***; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;

Or. en

Amendement 411
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments

pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;

pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union; ***rejette l'idée d'un assouplissement de la réglementation de la titrisation, notamment en ce qui concerne l'obligation pour l'initiateur, le sponsor ou le prêteur d'une titrisation de conserver un intérêt économique net important dans l'instrument de créance; note qu'à la fin de 2023, les prêts aux PME ne représentaient que 10 % du total des titres adossés à des actifs (TAA) exposés en Europe et que les espoirs de voir les titrisations contribuer au financement des PME européennes sont donc souvent largement surestimés;***

Or. en

Amendement 412
Ľudovít Ódor, Anouk Van Brug, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou

un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union;

un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union; ***demande, à cet égard, à la Commission et aux États membres de mieux coordonner leurs efforts pour élever le niveau moyen des connaissances financières, ce qui pourrait contribuer de manière significative à l'émergence d'une culture différente de l'investissement de détail au sein de l'Union;***

Or. en

Amendement 413
Kinga Kollár, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans	12. invite la Commission à élaborer des propositions visant à créer des instruments pour faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs; demande à la Commission d'étudier l'idée de créer un compte d'épargne d'investissement de l'Union ou un label au niveau de l'Union pour des produits d'investissement simples, adaptés aux investisseurs de détail, sur la base de critères ou de caractéristiques communs tels que la simplicité des produits, la faiblesse des coûts, la répartition des actifs et les techniques d'atténuation des risques; demande en particulier à la Commission d'évaluer l'efficacité d'un label pour des investissements durables et situés dans l'Union; ***encourage la Commission à***

l'Union;	***analyser les exemples réussis des États membres sur la manière de mieux canaliser l'épargne des ménages via des produits d'épargne à long terme;***

Or. en

Amendement 414
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne l'importance du régime de retraite du premier pilier dans l'Union; note que les dépenses annuelles consacrées aux retraites privées sont beaucoup plus faibles et représentent moins de 1 % du PIB dans la plupart des pays de l'Union, à l'exception des Pays-Bas, de la Suède et du Danemark;
	reconnaît les compétences limitées de l'Union pour stimuler le développement transfrontalier;
	constate qu'en dépit d'un cadre européen facilitant, de la directive IORP II concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle (IRP) et du règlement relatif à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP), seules 31 IRP exercent des activités transfrontalières, ce qui représente une très faible proportion (0,2 % des membres et 0,4 % du total des actifs) par rapport à l'ensemble des IRP, tandis qu'il n'y a qu'un seul PEPP sur le marché de l'Union, avec un taux d'utilisation extrêmement faible de moins de 5 000 épargnants;
	invite la Commission à s'attaquer, dans le cadre de la révision du règlement PEPP et de la directive IORP, aux lacunes structurelles qui sont à l'origine de ces

chiffres peu élevés;

Or. en

Amendement 415
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle que les produits paneuropéens existants, tels que les ELTIF et les PEPP, n'ont jusqu'à présent pas réussi à attirer de manière significative les investisseurs de détail, en partie à cause de cadres réglementaires trop complexes ou trop contraignants; reconnaît les réformes en cours visant à renforcer leur attrait, mais souligne que l'expérience montre que la conception de la réglementation ne suffit pas à elle seule à stimuler l'adoption; met en garde contre l'introduction de nouveaux régimes de produits qui risquent de faire double emploi avec les solutions existantes fondées sur le marché ou de les supplanter; souligne que le développement des produits d'investissement doit toujours être guidé en premier lieu par la demande du marché afin de garantir la pertinence, la simplicité et la confiance des investisseurs;

Or. en

Amendement 416
Jussi Saramo, Pasquale Tridico, Gaetano Pedulla', Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. note que les investisseurs de détail jouent un rôle important dans le projet d'union des marchés des capitaux, tout en mettant en garde contre le transfert des risques macroéconomiques vers les ménages à revenus faibles et moyens; met donc en garde contre l'incitation à la prise de risque au détriment de l'épargne de précaution; souligne l'importance de disposer de règles en matière d'investissement de détail qui répondent aux besoins des investisseurs; estime que les marchés des capitaux devraient offrir une réelle valeur ajoutée aux investisseurs de détail de l'Union; regrette que ce ne soit pas le cas actuellement, car les investisseurs de détail de l'Union se voient souvent vendre des produits financiers qui n'offrent pas un bon rapport qualité-prix;

Or. en

Amendement 417
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que l'investissement dans les entreprises et les secteurs européens doit être suffisamment rentable pour mobiliser structurellement les investissements (construction d'un dossier commercial pour l'Europe); relève que les épargnants et les investisseurs institutionnels, y compris les fonds de pension, devraient être libres d'investir là où ils le souhaitent, et que le fait de forcer les investissements vers des projets et des entreprises européens n'est pas viable et conduit à une allocation inefficace des ressources; constate donc que la mobilisation des investissements en

Europe va de pair avec le soutien de la productivité, de la compétitivité et de la rentabilité des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 418
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Pascal Canfin, Billy Kelleher, Anouk Van Brug

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que la mobilisation des investissements de détail en Europe commence par l'éducation financière; met en évidence le fait que, selon l'Eurobaromètre 2023 sur la culture financière, de nombreux Européens n'ont toujours pas de connaissances financières de base, ce qui entrave leurs choix d'investissement; invite la Commission à mettre en œuvre une stratégie ambitieuse en matière de culture financière d'ici le troisième trimestre 2025, en travaillant en étroite collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, tels que l'OCDE, dont l'expérience dans ce domaine peut aider à recenser les priorités politiques et les stratégies de mise en œuvre efficaces;

Or. en

Amendement 419
Anouk Van Brug, Billy Kelleher, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que les citoyens devraient avoir un accès quasi exempt de frictions

aux marchés financiers afin d'optimiser leur planification financière personnelle; considère qu'une meilleure culture financière permettrait aux citoyens de prendre des décisions financières en connaissance de cause et contribuerait simultanément au financement de l'économie européenne; estime que la culture financière est essentielle pour créer une mentalité d'investissement qui complète les pensions légales et les comptes d'épargne, en positionnant les marchés des capitaux comme un pilier essentiel du bien-être financier personnel;

Or. en

Amendement 420
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que les systèmes de retraite doivent donner la priorité à la stabilité, à la solidarité et à la mise à disposition d'un revenu adéquat et prévisible à la retraite; met en évidence les risques graves associés aux régimes de retraite fortement exposés à la volatilité des marchés financiers, qui peuvent compromettre la sécurité des retraites et aggraver les inégalités; met en garde contre une dépendance excessive à l'égard de modèles de retraite individualisés, fondés sur le marché, qui transfèrent les risques financiers sur les individus et affaiblissent le principe de la responsabilité collective en matière de retraite;

Or. en

Amendement 421
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle que la politique des retraites a pour objectif premier et principal d'assurer la sécurité sociale des travailleurs; met en garde contre le fait que le développement des produits d'épargne-retraite des piliers 2 et 3 ne doit pas porter atteinte aux régimes de retraite du pilier 1; souligne que des garanties solides de protection des épargnants de détail devraient être associées au développement des produits d'épargne-retraite des piliers 2 et 3; note que les fonds de pension ont un rôle crucial à jouer dans le financement de la transition verte grâce à leurs engagements à long terme;

Or. en

Amendement 422
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que, dans le contexte de l'union de l'épargne et des investissements, des propositions telles que la stratégie d'investissement de détail, qui pourraient entraîner des niveaux de complexité supplémentaires pour les clients de détail, devraient être soit entièrement réexaminées, soit entièrement remaniées afin de faciliter l'accès des clients de détail aux marchés européens des capitaux et de canaliser ainsi l'épargne vers des investissements; invite

la Commission européenne à jouer un rôle constructif dans ce processus;

Or. en

Amendement 423
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. note que l'adhésion automatique aux régimes de retraite réglementés pourrait entraîner une forte augmentation de la participation au marché des capitaux; considère que la Commission devrait évaluer la faisabilité et l'efficacité de compléter les systèmes publics de retraite existants (pilier I) par un plan d'épargne complémentaire à long terme bénéficiant à la majorité des citoyens de l'Union; souligne que les systèmes publics de retraite continuent de servir de pierre angulaire à la solidarité au sein des États membres;

Or. en

Amendement 424
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. prévient que la prolifération d'incitations fiscales non coordonnées dans les États membres risque d'accroître encore la complexité et la fragmentation

du système fiscal dans l'Union et d'entraîner des distorsions importantes dans le marché intérieur, ainsi que des possibilités de fraude et d'évasion fiscales; accueille favorablement, dans un premier temps, les lignes directrices de la Commission en matière de conception des incitations fiscales;

Or. en

Amendement 425
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. note avec inquiétude que seuls 42 % des Européens se sentent financièrement confiants pour leur retraite; considère que toute initiative visant à faciliter l'orientation de l'épargne des ménages vers des investissements productifs devrait contribuer à combler le déficit croissant des retraites;

Or. en

Amendement 426
Fernand Kartheiser, Geadis Geadi, Kristoffer Storm, Nora Junco García, Diego Solier, Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. encourage la Commission à recommander aux institutions financières un ensemble de règles confirmant les droits des citoyens titulaires d'un compte d'épargne;

Or. en

Amendement 427
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission à étudier l'effet de l'orientation de l'épargne des ménages vers l'investissement sur les coussins de liquidités et les bilans globaux des banques de l'Union;

Or. en

Amendement 428
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Pascal Canfin, Billy Kelleher, Anouk Van Brug

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. reconnaît l'importance et l'urgence de finaliser l'Union de l'épargne et des investissements afin d'offrir davantage d'opportunités aux citoyens et aux entreprises de l'Union; rappelle qu'en ce qui concerne les retraites, les budgets nationaux sont de plus en plus limités pour assurer un revenu de retraite adéquat, ce qui constitue un domaine concret dans lequel l'Union de l'épargne et des investissements peut faire la différence en améliorant le bien-être financier à long terme des citoyens de l'Union; considère, dans ce contexte, que la promotion d'éléments tels que l'adhésion automatique peut constituer une avancée efficace; reconnaît qu'il faudra du temps pour conclure les nouvelles propositions

législatives et souligne la nécessité d'appliquer d'abord les propositions existantes, comme par exemple la stratégie d'investissement de détail, avec les ajustements qui s'imposent;

Or. en

Amendement 429
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne que les intermédiaires tels que les fonds de pension et les entreprises d'assurance jouent un rôle clé dans l'orientation de l'épargne privée vers des investissements productifs; attire l'attention sur le fait que les cadres réglementaires respectifs, tels que les directives IORP et Solvabilité II, doivent donc être conçus de manière à permettre aux entreprises respectives de remplir ce rôle, notamment en facilitant les investissements à long terme et les investissements en fonds propres; s'attend à ce que la Commission européenne adopte un acte délégué ambitieux sur les garanties à long terme et les actions à long terme dans le cadre de Solvabilité II, qui reflète pleinement l'accord conclu par le colégislateur sur la directive modificative de Solvabilité II;

Or. en

Amendement 430
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne qu'une forte protection des consommateurs est essentielle pour favoriser la confiance et stimuler la participation aux produits d'investissement européens; met en évidence la nécessité d'une information claire, de structures de frais transparentes et peu élevées, d'un accès aux services financiers de base pour promouvoir l'inclusion financière, d'une réglementation solide des outils numériques tels que l'intelligence artificielle (IA) déployés par les institutions financières lors de la vente et de la fourniture de conseils sur les produits financiers européens, ainsi que d'une réglementation et d'une normalisation solides des produits financiers, complétées par des initiatives ciblées en matière d'éducation financière;

Or. en

Amendement 431
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne qu'il est important d'évaluer la faisabilité de l'élaboration d'un label européen commun, en s'appuyant sur les expériences nationales qui ont fait la preuve d'une forte adoption au niveau de détail; relève qu'une telle initiative devrait viser à générer des économies supplémentaires tout en préservant, et si possible en renforçant, la diversité des produits, des distributeurs et des structures de marché dans l'ensemble

de l'Union;

Or. en

Amendement 432
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. estime que les systèmes de suivi des pensions peuvent donner aux citoyens européens un aperçu plus clair des droits à pension auxquels ils peuvent prétendre à la retraite; demande instamment à la Commission européenne de veiller à ce que tous les États membres mettent en place des systèmes de suivi des pensions simples et transparents, facilement et librement accessibles aux citoyens;

Or. en

Amendement 433
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. soutient les conclusions de l'AEMF[1 bis] selon lesquelles une plus grande consolidation des fonds dans l'Union pourrait – dans l'hypothèse d'une concurrence non entravée – profiter aux investisseurs européens grâce à des gains d'efficacité en termes de coûts; demande à la Commission européenne de se pencher sur le paysage fragmenté des fonds d'investissement dans l'Union et de proposer des mesures pour stimuler une plus grande consolidation;

1 bis

https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2025-02/ESMA50-524821-3575_The_scale_factor_Impact_of_size_on_EU_fund_cost_structures.pdf

Or. en

Amendement 434
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite la Commission à encourager les États membres dont les systèmes de retraite sont sous-développés à mettre en place des systèmes de retraite complémentaire (pilier 2), ce qui contribuera à protéger les retraités, à créer des marchés de capitaux et à mobiliser des investissements;

Or. en

Amendement 435
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. prend note des études annuelles de l'AEMF sur le coût et la performance des produits d'investissement de détail proposés dans l'Union[1 bis], regrette que le coût supporté par les investisseurs de détail pour investir dans des produits d'investissement soit en moyenne 40 % plus élevé que celui supporté par les investisseurs

institutionnels; souligne que les coûts des OPCVM n'ont diminué que progressivement par rapport aux niveaux élevés de ces dernières années et que les fonds d'investissement OPCVM n'épuisent malheureusement pas complètement les économies d'échelle qui sont proportionnelles à la taille du marché unique de l'Union;

regrette que la relation entre les économies d'échelle et le coût des classes d'actions soit plus prononcée sur le marché américain que sur le marché européen;

estime que cela démontre la nécessité d'un cadre solide et efficace d'optimisation des ressources dans le contexte de la stratégie d'investissement de détail de l'Union européenne; regrette que l'AEMF ait dû principalement s'appuyer sur des données provenant de fournisseurs de données commerciales pour développer ses études de coûts et de performance et que l'AEMF soit confrontée à d'importantes limitations de données lors de la réalisation de ces études, en particulier en ce qui concerne les informations sur les coûts de distribution;

se félicite que l'AEMF ait lancé, en collaboration avec les autorités nationales compétentes, un exercice de collecte de données sur les coûts liés aux investissements dans les fonds alternatifs et les OPCVM, notamment en recueillant des informations sur les coûts de distribution;

estime qu'un meilleur accès de l'AEMF aux informations sur les coûts de distribution peut apporter plus de transparence aux investisseurs de détail et aux décideurs politiques sur le coût total de la propriété entre les différents types de services d'investissement, y compris entre les conseils en investissement indépendants et non indépendants dans le cadre de la directive MiFID II;

demande instamment à la Commission européenne de veiller à ce que l'AEMF ait accès aux informations et aux données nécessaires pour pouvoir réaliser régulièrement des études approfondies sur le coût total de possession des différents types de services d'investissement;

considère que la réduction des coûts des produits d'investissement est un élément essentiel pour inciter davantage d'investisseurs individuels à investir et à rester investis sur les marchés des capitaux; demande donc à la DG Concurrence de la Commission européenne d'ouvrir une enquête sectorielle approfondie sur le marché européen de la gestion d'actifs et le marché du conseil en investissement, ainsi que sur les frais facturés aux investisseurs de détail;

1 bis

https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2025-02/ESMA50-524821-

Or. en

Amendement 436
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. souligne que la stratégie d'investissement de détail devrait contribuer efficacement aux objectifs de l'union européenne de l'épargne et des investissements en facilitant l'accès des investisseurs de détail à des produits d'investissement appropriés; demande l'adoption d'une approche simplifiée des tests et de l'information des consommateurs, axée sur des informations essentielles, claires et

comparables, tout en évitant de compliquer inutilement le processus de conseil; souligne que les critères de référence prudentiels devraient être utilisés exclusivement à des fins de surveillance réglementaire et non pour des groupes de pairs normatifs ou des obligations de déclaration redondantes; relève l'importance de maintenir la flexibilité du marché et l'innovation en évitant la surréglementation et en éliminant les actes délégués disproportionnés ou redondants;

Or. en

Amendement 437
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Pascal Canfin, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. rappelle à la Commission la résolution du Parlement européen du 23 octobre 2018 sur le rôle de la participation financière des salariés dans la création d'emplois et le retour des chômeurs à l'emploi (2018/2053(INI)); demande à la Commission d'envisager des recommandations appropriées pour faciliter le développement d'instruments de participation financière des salariés, notamment par l'harmonisation de certaines règles essentielles et de mécanismes de reconnaissance mutuelle dans les États membres;

Or. en

Amendement 438
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire

Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite instamment la Commission à soutenir le développement d'une famille d'indices de l'union des marchés des capitaux de l'Union[1 bis] sur la base des données qui seront mises à disposition dans le cadre du futur registre consolidé de l'Union, ce qui donnerait une plus grande visibilité aux marchés nationaux plus petits et moins liquides de l'Union et permettrait aux citoyens européens d'investir facilement dans des actions à moyenne et petite capitalisation dans tous les États membres de l'Union;

[1 bis] Feasibility study for the creation of a CMU equity market index family (Étude de faisabilité pour la création d'une famille d'indices boursiers de l'UMC), 2020 https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/1562efbd-cbc6-11ea-adf7-01aa75ed71a1/language-en/

Or. en

Amendement 439
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. note que les critères actuels pour classer les clients comme professionnels dans le cadre de la directive MiFID II restent trop rigides, en particulier pour ceux qui cherchent à obtenir le statut de professionnel par le biais de la procédure d'inclusion;

souligne que cela restreint l'accès à une gamme plus large de produits d'investissement pour les personnes disposant de ressources financières importantes, d'une expérience et d'une capacité d'investissement à long terme; observe qu'une telle catégorisation excessive limite la diversification des portefeuilles et entrave la mobilisation des capitaux privés en faveur de l'investissement productif; considère que les révisions proposées dans le paquet sur la stratégie d'investissement de détail sont insuffisantes et demande une approche plus proportionnée et plus souple de la catégorisation des clients;

Or. en

Amendement 440
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. rappelle que les systèmes de pension et leurs modèles de financement dépendent largement des spécificités nationales; souligne que les pensions doivent avant tout viser à garantir un revenu de retraite décent pour tous et ne pas être conçues principalement comme un outil destiné à promouvoir le développement de l'Union des marchés de capitaux;

Or. en

Amendement 441
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 sexies. constate avec inquiétude que la culture financière reste faible dans l'ensemble de l'Union, seuls 18 % des citoyens de l'Union faisant preuve d'un niveau élevé de culture financière; souligne que les niveaux de connaissance varient considérablement d'un État membre à l'autre et d'un groupe démographique à l'autre; relève que l'amélioration de la culture financière donne aux citoyens les moyens d'agir, renforce la sensibilisation à l'investissement et est essentielle pour accroître la participation des particuliers aux marchés des capitaux; invite la Commission et les États membres à intensifier leurs efforts coordonnés pour promouvoir la culture financière;

Or. en

Amendement 442
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 12 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 septies. demande une révision des règles de diversification des OPCVM afin de s'assurer qu'elles ne limitent pas indûment l'investissement dans les entreprises européennes; note que le plafond actuel de 10 % pour les émetteurs peut empêcher les fonds gérés activement de refléter de manière adéquate les indices de référence et pourrait conduire à des désinvestissements forcés des entreprises les plus performantes; soutient le relèvement du seuil à 20 % pour les

participations, conformément à la flexibilité accordée aux instruments d'investissement passif tels que les fonds indiciels;

Or. en

Amendement 443
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 12 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 octies. demande que des mesures soient prises pour promouvoir l'actionnariat des salariés en tant qu'outil permettant de renforcer l'investissement à long terme, d'encourager l'implication des salariés et d'élargir la participation des investisseurs de détail aux marchés des capitaux; souligne qu'il est important de permettre les offres transfrontalières en réduisant les obstacles juridiques et administratifs, notamment par l'harmonisation ciblée des cadres nationaux pertinents;

Or. en

Amendement 444
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; ***note que les délocalisations vers des pays tiers sont souvent motivées par des inefficacités***

entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***empêcher*** leur relocalisation dans des pays tiers;	***observées, des marchés des capitaux de l'Union moins profonds et moins liquides, et souligne que ces défis doivent être relevés par l'élargissement et l'intégration des marchés de capitaux ainsi que par l'amélioration de l'environnement général des entreprises dans l'Union;*** demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***lutter contre les facteurs de*** leur relocalisation dans des pays tiers;

Or. en

Amendement 445
Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle ***encourage les*** jeunes pousses et ***les*** entreprises en expansion ***à se développer et à être cotées*** dans l'Union; ***demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers***;	13. attend de la Commission qu'elle ***aide les États membres à créer des conditions favorables à la croissance des*** jeunes pousses et ***des*** entreprises en expansion ***et à leur maintien*** dans l'Union***, notamment en améliorant l'accès au financement et en réduisant les charges administratives***;

Or. en

Amendement 446
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*

13. attend de la Commission qu'elle ***encourage les*** jeunes pousses et ***les*** entreprises en expansion ***à*** se développer et ***à être*** cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement ***visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers***;	13. attend de la Commission qu'elle ***mette au point des solutions visant à permettre aux*** jeunes pousses et ***aux*** entreprises en expansion ***de*** se développer et ***d'être*** cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement***, en particulier sur le capital-risque, afin de faire de l'Union européenne un lieu attrayant pour les investissements et les entreprises; encourage à envisager de nouvelles initiatives pour renforcer les marchés primaires, en particulier dans une perspective transfrontalière***; ***reconnaît que les marchés de croissance des PME sont un point d'entrée essentiel pour les PME sur les marchés des capitaux et qu'ils devraient être rendus plus accessibles grâce à des exigences simplifiées;***
	Or. en

Amendement 447
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; ***demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à empêcher*** leur ***relocalisation dans des pays tiers***;	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; ***souligne la nécessité d'approfondir l'intégration des marchés primaires de l'Union en faisant progresser la convergence réglementaire et en facilitant les cotations transfrontalières; relève que des procédures de cotation simplifiées et normalisées, telles qu'un prospectus européen commun, faciliteraient l'accès aux capitaux dans les États membres; met en évidence le rôle des marchés de***

croissance des PME dans le soutien à l'expansion des petites entreprises et appelle à des mesures ciblées pour réduire les obstacles administratifs et accroître leur ***utilisation***;

Or. en

Amendement 448
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***empêcher leur relocalisation dans des pays tiers***;	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***créer un environnement d'investissement attrayant et ouvert qui accueille à la fois les investisseurs de l'Union et les investisseurs mondiaux***;

Or. en

Amendement 449
Anouk Van Brug, Billy Kelleher, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des

entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***empêcher leur relocalisation dans des pays tiers***;

entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***créer un environnement d'investissement attrayant et ouvert qui accueille à la fois les investisseurs de l'Union et les investisseurs mondiaux***;

Or. en

Amendement 450
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***empêcher leur relocalisation dans des pays tiers***;	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses***, les microentreprises, les PME*** et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***améliorer les possibilités d'accès de ces entreprises au financement en Europe***;

Or. en

Amendement 451
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des

entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement ***visant à empêcher leur relocalisation*** dans des pays tiers;

entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement ***décrivant les incitations appropriées pour que les jeunes pousses et les entreprises en expansion ne se relocalisent pas*** dans des pays tiers;

Or. en

Amendement 452
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle ***encourage*** les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers;	13. attend de la Commission qu'elle ***renforce ses propositions visant à encourager*** les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers;

Or. en

Amendement 453
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle ***encourage les*** jeunes pousses et ***les*** entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***empêcher*** leur	13. attend de la Commission qu'elle ***crée les conditions appropriées permettant aux*** jeunes pousses et ***aux*** entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le

relocalisation dans des pays tiers;	financement visant à ***décourager*** leur relocalisation dans des pays tiers;

Or. en

Amendement 454
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***empêcher leur*** relocalisation dans des pays tiers;	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à ***réduire les incitations à la*** relocalisation dans des pays tiers;

Or. en

Amendement 455
Lídia Pereira, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement ***visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers***;	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement ***et des incitations concrètes pour que les entreprises restent dans l'Union***;

Or. en

Amendement 456
Kinga Kollár, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers;	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers ***et à les attirer à nouveau dans l'Union***; ***souligne l'importance d'attirer des talents dans l'Union afin de garantir la croissance économique à long terme, l'innovation et la compétitivité mondiale;***

Or. en

Amendement 457
Pascal Canfin, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers;	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers; ***demande que la future initiative des Champions***

technologiques européens 2.0, annoncée dans la communication de la Commission sur l'union de l'épargne et des investissements, renforce ses moyens financiers pour soutenir le financement européen et la cotation des jeunes pousses;

Or. en

Amendement 458
Danuše Nerudová

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers;	13. attend de la Commission qu'elle encourage les jeunes pousses et les entreprises en expansion à se développer et à être cotées dans l'Union; demande, par conséquent, que la future stratégie de l'Union en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion inclue un chapitre sur le financement visant à empêcher leur relocalisation dans des pays tiers; ***demande un soutien ciblé au niveau de l'Union pour améliorer la commercialisation des résultats de la recherche, en particulier dans les États membres dont les écosystèmes d'innovation sont plus faibles; souligne l'importance de mettre en relation les instituts de recherche avec les jeunes pousses et l'industrie;***

Or. en

Amendement 459
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. soutient la sortie des investisseurs des entreprises privées en promouvant des mécanismes tels que la négociation multilatérale intermittente d'actions privées, améliorant ainsi la liquidité et la transparence et permettant aux nouveaux investisseurs de réaliser des retours sur investissement; considère que de tels mécanismes devraient être conçus spécifiquement pour faciliter les échanges transfrontaliers entre les États membres de l'Union tout en préservant les droits des actionnaires, en particulier des actionnaires minoritaires;

Or. en

Amendement 460
Anouk Van Brug, Billy Kelleher, Engin Eroglu, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. considère que le capital-risque devrait être plus largement accessible aux entreprises en tant que solution alternative aux prêts bancaires traditionnels afin de diversifier les sources de financement; invite la Commission à proposer des mesures visant à renforcer ce type de financement pour les entreprises de l'Union;

Or. en

Amendement 461
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission à proposer une révision ambitieuse du règlement sur les fonds de capital-risque européens (EuVECA) afin de rendre l'accès au financement plus accessible aux petites entreprises innovantes;

Or. en

Amendement 462
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. reconnaît le rôle que le Fonds européen d'investissement pourrait jouer dans l'accès au financement des PME innovantes et à forte croissance; souligne toutefois que cet accès ne doit pas être entravé par des règles de conformité et de communication trop compliquées et trop lourdes; invite le Fonds européen d'investissement (FEI) à évaluer si l'ensemble des règles existantes pourrait être rationalisé afin de faciliter l'accès au financement pour les petites entreprises qui n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour gérer des procédures de demande trop complexes;

Or. en

Amendement 463
Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*

14. invite la Commission à donner la priorité à un programme ***de l'union des marchés des capitaux*** qui ***préserve*** la stabilité financière***, favorise*** l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres ***et réduise*** la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires;	14. ***encourage*** la Commission à donner la priorité à un programme qui ***soutient*** la stabilité financière ***au sein de l'Union, tout en favorisant*** l'accès ***à diverses sources de capital, y compris*** au capital-risque et aux investissements en fonds propres***, d'une manière qui respecte la diversité des systèmes financiers nationaux; suggère d'étudier des mesures qui réduisent*** la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires ***en promouvant d'autres options de financement adaptées aux besoins des entreprises, en veillant à ce que ces initiatives s'alignent sur les réalités économiques des États membres et préservent la stabilité des marchés financiers nationaux***;
	Or. en

Amendement 464
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union ***des marchés des capitaux*** qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres ***et*** réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires;	14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union ***de l'épargne et des investissements*** qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres***, renforce la profondeur et la liquidité des marchés secondaires,*** réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires ***et, enfin, favorise une culture de l'investissement qui encourage les Européens à participer avec plus de confiance aux marchés des capitaux, en soutenant à la fois la constitution d'un patrimoine personnel et le financement de l'économie réelle***;
	Or. en

Amendement 465
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union ***des marchés des capitaux*** qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires;	14. invite la Commission à donner la priorité à un programme ***ambitieux*** de l'union ***de l'épargne et des investissements qui encourage l'investissement privé, réduise la charge réglementaire pour stimuler la croissance et la productivité,*** préserve la stabilité financière***, renforce la culture financière***, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres ***pour permettre aux PME de bénéficier d'une plus grande intégration du marché, garantit l'accès aux marchés pour les investisseurs de détail*** et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires;

Or. en

Amendement 466
Jussi Saramo, Pasquale Tridico, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière***, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires***;	14. ***rappelle les leçons tirées de la crise financière mondiale de 2007-2008, à savoir qu'une réglementation prudente des marchés financiers est nécessaire pour garantir un environnement économique stable;*** invite ***dès lors*** la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière ***et soit guidé par les intérêts et les droits fondamentaux des citoyens de l'Union***;

Or. en

Amendement 467
Auke Zijlstra, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et ***réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires***;	14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et ***équilibre le financement sur fonds propre et le financement par l'emprunt***;

Or. en

Amendement 468
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et ***réduise la dépendance excessive à l'égard des*** prêts bancaires;	14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et ***complète les*** prêts bancaires;

Or. en

Amendement 469
Rasmus Andresen

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires***;***	14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière ***et la protection des consommateurs***, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires***, tout en fournissant des incitations claires en faveur d'activités durables et à l'écart des activités qui nuisent de manière significative à l'un des objectifs de la taxinomie; invite la Commission à proposer un cadre pour la sélection des projets financés par du capital-risque qui devraient faire l'objet d'incitations prioritaires, en s'inspirant des enseignements tirés du fonds pour l'innovation et de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP);***

Or. en

Amendement 470
Ľudovít Ódor, Pascal Canfin, Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres ***et*** réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires;	14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres***,*** réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires ***et fournisse au secteur privé des mécanismes de partage des risques ou de réduction des risques permettant une collaboration fructueuse entre les secteurs public et***

privé, créant ainsi un environnement plus prospère;

Or. en

Amendement 471
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires;	14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres***, renforce les liquidités sur les marchés secondaires*** et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires;

Or. en

Amendement 472
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires;	14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires; ***rappelle qu'à la lumière de la proposition de la Commission pour le prochain cadre financier pluriannuel, des instruments budgétaires tels que les garanties pourraient jouer un rôle essentiel en***

réduisant les risques liés à l'accès au capital-risque, en encourageant l'appétence au risque des investisseurs et en contribuant au financement des priorités stratégiques de l'Europe; rappelle que les investisseurs institutionnels, tels que les fonds de pension et les assureurs, n'investissent encore que marginalement dans le capital-risque européen; souligne que la mobilisation de capitaux privés à grande échelle est essentielle pour combler le déficit de financement et demande que les instruments soutenus par le cadre financier pluriannuel (CFP) soient conçus de manière à encourager spécifiquement un investissement institutionnel plus important dans le capital-risque;

Or. en

Amendement 473
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
René Repasi, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires;	14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires; ***souligne que le développement d'un marché pour les titrisations a un potentiel limité pour approfondir les marchés des capitaux en Europe; rappelle que la titrisation est un instrument de dette principalement utilisé par les banques et peut aller à l'encontre des objectifs de***

l'union des marchés des capitaux, qui vise à développer le financement sur fonds propres et à rendre le système financier moins dépendant des banques;

Or. en

Amendement 474
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires;	14. invite la Commission à donner la priorité à un programme de l'union des marchés des capitaux qui préserve la stabilité financière, favorise l'accès au capital-risque et aux investissements en fonds propres et réduise la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires; ***demande à la Commission de mettre pleinement en œuvre les recommandations visant à renforcer la résilience des SICAV monétaires, notamment en supprimant les caractéristiques susceptibles d'encourager les retraits; invite par conséquent la Commission à présenter rapidement une proposition révisée sur les SICAV monétaires, conformément aux recommandations du Conseil de stabilité financière (CSF);***

Or. en

Amendement 475
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

14 bis. considère qu'un secteur financier fort est essentiel pour mobiliser les capitaux privés nécessaires aux investissements, comme le préconisent les rapports Draghi et Letta; dans cette optique, se félicite de la présentation de l'union de l'épargne et des investissement et souligne qu'il est essentiel de garantir des conditions de concurrence égales entre les opérateurs financiers pour renforcer la compétitivité européenne dans le contexte actuel; à cet égard, note avec inquiétude l'émergence de conditions de concurrence inégales à la suite du règlement (UE) nº 575/2013 et de la directive 2013/36/UE, telle que mise à jour par le règlement (UE) nº 2024/1623, en particulier en ce qui concerne le traitement prudentiel des participations transsectorielles en vertu de règles sectorielles (le «compromis danois»); se félicite de la mesure adoptée au moyen de l'article 3 de la directive (UE) 2025/2, qui prévoit que la Commission est tenue de présenter, au plus tard le 31 décembre 2027, un rapport sur le fonctionnement de ce mécanisme du point de vue de la concurrence; demande une extension de son champ d'application aux sujets financiers n'appartenant pas à des conglomérats; souligne l'importance et l'urgence dudit rapport et recommande à la Commission d'anticiper la date de sa présentation;

Or. it

Amendement 476
Danuše Nerudová

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne la nécessité pour la Commission de se pencher sur la question

des coûts de l'énergie, qui compromettent l'objectif de renforcement de la compétitivité des entreprises européennes et font pression sur les citoyens, en particulier ceux qui ont de faibles revenus; invite la Commission à mettre en place une véritable union de l'énergie afin de garantir des prix de l'électricité faibles, stables et prévisibles pour les consommateurs industriels; demande instamment des investissements ciblés dans les infrastructures transfrontalières et l'interopérabilité des réseaux afin d'achever le marché intérieur de l'énergie, qui reste fragmenté au détriment des fabricants et des investisseurs;

Or. en

Amendement 477
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. met en évidence le potentiel inexploité de la titrisation en tant qu'outil de diversification des sources de financement dans l'Union européenne et de réduction de la dépendance excessive à l'égard des prêts bancaires; souligne que la titrisation peut jouer un rôle clé dans le déblocage de capitaux privés pour financer l'économie et les ménages européens; relève que la titrisation contribue à renforcer l'intégration financière en faisant le lien entre les prêts bancaires et les marchés des capitaux et en permettant un transfert efficace des risques; invite la Commission à proposer une révision complète du cadre de la titrisation afin de stimuler l'écosystème de la titrisation dans l'Union et de contribuer au financement des priorités de l'Union en mettant en place les incitations adéquates pour débloquer les

investissements privés; souligne le rôle important de la titrisation dans la mobilisation du financement en libérant du capital réglementaire et en refinançant les prêts aux clients de gros et de détail; demande un examen proportionné et fondé sur le risque, y compris des recalibrages prudentiels (pour les banques et les assureurs), une simplification de la diligence raisonnable, des exigences proportionnées en matière de publication d'informations, et le processus de surveillance pour revitaliser ce marché au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 478
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. reconnaît le rôle de la titrisation en tant que passerelle importante entre le secteur bancaire et les marchés des capitaux; constate avec inquiétude que la taille du marché européen de la titrisation a diminué de près de trois quarts depuis la crise financière mondiale[1 bis]; souligne que cette évolution met en évidence la nécessité urgente de revoir et de réviser le cadre réglementaire de l'Union en matière de titrisation; se félicite de l'intention de la Commission de proposer une révision du cadre de la titrisation de l'Union d'ici le deuxième trimestre de l'année 2025, ce qui constituerait l'une des premières initiatives majeures dans le cadre de l'union de l'épargne et des investissements; considère qu'une révision efficace du cadre de la titrisation renforcera la capacité de financement du secteur bancaire; invite la Commission européenne à présenter une proposition

ambitieuse qui se concentre sur la simplification des exigences en matière de diligence raisonnable et de transparence et qui évalue également la possibilité d'ajuster les exigences prudentielles pour les banques et les assureurs en ce qui concerne les produits titrisés à un niveau plus raisonnable;

[1 bis] ***ESMA TRV Risk Analysis. The EU securitisation market – an overview. (Analyse des tendances, risques et vulnérabilités de l'AEMF. Le marché de la titrisation de l'Union – un aperçu). ESMA50-524821-2908.***

Or. en

Amendement 479
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. note la croissance significative et l'importance croissante du secteur des institutions financières non bancaires (IFNB) et souligne l'importance de ce secteur du point de vue de la stabilité systémique et financière; s'inquiète des récents épisodes d'instabilité du marché, tels que la pandémie de COVID-19, la crise des «Liability-Driven Investment Fund» au Royaume-Uni et les tensions sur les marchés des matières premières, qui illustrent la capacité du secteur des IFNB à générer un risque systémique et des chocs sur le marché; invite instamment la Commission à présenter une proposition législative visant à élaborer un cadre macroprudentiel global

au niveau de l'Union pour le secteur des IFNB; demande instamment à la Commission de revoir d'urgence les règlements relatifs aux SICAV monétaires et au financement sur titres, compte tenu des vulnérabilités et des problèmes de liquidité importants qui sont apparus lors de la pandémie de COVID-19;

Or. en

Amendement 480
Irene Tinagli

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que l'euro numérique peut devenir un atout essentiel pour renforcer la souveraineté économique de l'Union, améliorer l'efficacité du système de paiement et encourager l'innovation dans le secteur financier; fait remarquer que l'euro numérique peut contribuer à réduire la dépendance à l'égard des infrastructures de paiement non européennes, à renforcer la transmission monétaire et à soutenir l'intégration du marché intérieur; considère que, au-delà de ses implications monétaires, l'euro numérique pourrait servir de fondement à une finance numérique sûre et interopérable, permettant de nouveaux modèles commerciaux et augmentant la compétitivité des entreprises européennes dans l'économie numérique mondiale;

Or. en

Amendement 481
Rasmus Andresen

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. estime qu'une diversification des financements pourrait être bénéfique pour l'économie de l'Union; considère que le rôle accru de l'intermédiation financière non bancaire (IFNB) devrait s'accompagner d'un cadre réglementaire adéquat; invite la Commission à proposer rapidement des modifications aux cadres réglementaires des IFNB; demande en particulier à la Commission de se pencher sur les risques macroprudentiels découlant du secteur des IFNB, notamment les risques découlant de l'interconnexion entre les IFNB et les secteurs de la banque et de l'assurance, en particulier les vulnérabilités liées aux transferts de risques synthétiques (TRS), au financement sur titres, aux prêts à effet de levier et à l'endettement privé;

Or. en

Amendement 482
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission à améliorer l'accès des PME au financement en réexaminant et en développant les programmes existants, tels que les mécanismes de financement en fonds propres du FEI, à investir dans le développement d'infrastructures européennes interconnectées et interopérables de négociation et de règlement des titres, et à harmoniser, dans la mesure du possible, les cadres juridiques afin de faciliter et d'encourager les investissements

transfrontaliers au sein de l'Union; demande que les fonds publics, lorsqu'ils sont disponibles, soient orientés directement vers l'économie réelle au lieu de subventionner (diminution des risques) le secteur bancaire;

Or. en

Amendement 483
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne la nécessité de promouvoir un cadre favorable aux financements du capital-risque et à la sécurité des investissements directs étrangers dans l'Union; reconnaît l'importance pour les investisseurs institutionnels d'être des investisseurs en fonds propre à long terme dans les jeunes pousses et les entreprises en expansion européennes; exprime son intérêt pour l'étude des moyens permettant aux investisseurs avertis d'investir dans des fonds de capital-risque à long terme de l'Union; reconnaît l'importance du capital-risque étranger en tant que moteur essentiel de la croissance européenne, 40 % des fonds des marchés privés provenant de l'extérieur de l'Union;

Or. en

Amendement 484
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que la fragmentation des infrastructures de marché constitue un obstacle majeur aux flux de capitaux et aux investissements transfrontaliers; invite la Commission à proposer des mesures pour soutenir la consolidation des infrastructures de négociation et de post-négociation en Europe; considère qu'une «coalition des volontés» est une option viable si l'intégration des infrastructures de marché est politiquement difficile à réaliser entre tous les États membres;

Or. en

Amendement 485
Lídia Pereira, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission à donner la priorité au suivi de sa communication intitulée «L'union de l'épargne et des investissements: Une stratégie destinée à favoriser la richesse des citoyens et la compétitivité économique dans l'UE», avec des propositions concrètes pour clarifier quels actes juridiques doivent être révisés et simplifiés, quelles propositions doivent être retirées et quelles propositions doivent être présentées afin d'achever l'union des marchés des capitaux;

Or. en

Amendement 486
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. estime que toute action visant à revitaliser la titrisation devrait se concentrer sur la rationalisation des exigences réglementaires en matière de divulgation et sur des critères simples, transparents et normalisés; rejette toute proposition qui utiliserait la titrisation pour affaiblir le cadre macro prudentiel de l'Union et sa stabilité financière;

Or. en

Amendement 487
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se félicite de l'introduction d'un code européen du droit des affaires, qui constitue une étape transformatrice, offrant aux entreprises un 28e régime volontaire pour opérer au sein du marché unique, renforçant ainsi la compétitivité et, selon le rapport Letta, faisant du marché unique l'horizon naturel pour le développement des entreprises;

Or. en

Amendement 488
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

14 bis. demande instamment à la Commission de finaliser et de mettre en œuvre d'urgence la stratégie d'investissement de détail; rappelle l'importance de protéger les investisseurs de détail afin de les encourager à participer plus activement aux marchés financiers, par exemple via des obligations d'information adéquates et compréhensibles;

Or. en

Amendement 489
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission à poursuivre son travail d'harmonisation et de simplification du droit et de la fiscalité des titres, notamment les procédures de remboursement des retenues à la source, qui constituent un frein majeur aux investissements au sein de l'Union européenne et vers celle-ci.

Or. fr

Amendement 490
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission, les États membres et l'industrie à mettre davantage l'accent sur la numérisation dans le secteur des services financiers afin de tirer parti des nouvelles possibilités

offertes par l'IA, le partage des données et les nouvelles technologies, et de rester compétitifs à l'échelle internationale;

Or. en

Amendement 491
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin, Pascal Canfin, Billy Kelleher, Anouk Van Brug

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne le rôle crucial que les données joueront dans la création de marchés de capitaux profonds, dynamiques et performants au sein de l'Union; note que ces données doivent être fournies à un coût équitable et être d'une qualité élevée pour répondre aux besoins des investisseurs;

Or. en

Amendement 492
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. attend de la Commission qu'elle lance une véritable stratégie de culture financière accompagnée d'incitations juridiques et budgétaires visant à améliorer les niveaux de culture financière dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 493

Martine Kemp

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite instamment la Commission à élaborer un cadre global de bonnes pratiques pour les régimes de retraite nationaux des piliers 2 et 3, afin de promouvoir l'adoption de régimes de retraite professionnelle par capitalisation;

Or. en

Amendement 494
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission à faciliter les investissements en fonds propres à long terme par les investisseurs institutionnels, y compris les banques, les assureurs, les fonds de pension et les fonds d'investissement;

Or. en

Amendement 495
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. soutient la mise en place d'un système européen d'assurance des dépôts à part entière; reconnaît que le partage et la réduction des risques sont liés;

Or. en

Amendement 496
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne le rôle essentiel que jouent des infrastructures de marché efficaces et modernes dans la réalisation d'une union des marchés de capitaux approfondie et résiliente; se félicite des progrès réalisés en vue d'une transition vers un cycle de règlement T+1 dans l'Union, mais note avec préoccupation que d'autres juridictions, telles que les États-Unis et l'Inde, ont déjà mis en œuvre le T+1 et étudient ou pilotent des cycles de règlement T+0; souligne que l'Union risque de prendre du retard en matière de compétitivité mondiale et de préparation technologique si elle ne suit pas ce rythme; invite la Commission et l'AEMF à accélérer les travaux sur le passage effectif à T+1 avant l'échéance de 2027 actuellement envisagée et à lancer d'urgence une évaluation technique et réglementaire de la faisabilité du passage au règlement à T+0, en étroite coordination avec les infrastructures de marché, les banques centrales et les participants au marché; souligne que le raccourcissement du cycle de règlement réduirait le risque systémique, améliorerait l'efficacité du marché et renforcerait l'attrait des marchés de capitaux de l'Union à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 497

Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. reconnaît la nécessité de disposer de marchés de capitaux efficaces et liquides pour stimuler les investissements, y compris d'une infrastructure de marché post-négociation compétitive; accueille favorablement la proposition législative de la Commission visant à introduire une modification ciblée du règlement sur les dépositaires centraux de titres dans le but de raccourcir le cycle de règlement dans l'Union de deux jours («T+2») à un jour («T+1») pour les transactions sur les valeurs mobilières exécutées sur les plateformes de négociation; souligne que cette initiative permet à l'Union de rattraper les autres juridictions qui ont déjà achevé le passage à T+1 et d'éviter un désalignement; s'attend à ce que la proposition renforce l'efficacité et la résilience des marchés de capitaux de l'Union, notamment en réduisant les risques d'échec de règlement, en accélérant la disponibilité des titres et des fonds et en diminuant les exigences de marge;

Or. en

Amendement 498
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne que les banques restent essentielles au financement de l'investissement productif à long terme; fait remarquer le lien étroit entre la

rentabilité des banques et leur capacité de prêt; note que les banques de l'Union sont confrontées à des coûts de mise en conformité plus élevés en raison d'une mise en œuvre plus stricte des normes internationales, y compris la surtransposition des règles de Bâle; demande instamment la suppression des obstacles réglementaires injustifiés et une révision du traitement prudentiel des expositions aux actions afin de mieux refléter la nature à long terme de ces investissements; souligne en particulier la nécessité de remédier aux effets dissuasifs du traitement prudentiel actuel des prises de participation directes ou indirectes des banques dans le cadre du règlement sur les exigences de fonds propres, qui limite leur contribution potentielle aux marchés du capital-investissement et du capital-risque;

Or. en

Amendement 499
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. estime qu'il convient d'encourager les initiatives en matière d'éducation financière dans l'Union européenne afin de mieux faire comprendre aux citoyens les avantages de la participation aux marchés des capitaux et d'aider les investisseurs individuels à prendre des décisions d'investissement en toute connaissance de cause; considère que la Commission et les États membres devraient financer les initiatives des organisations de consommateurs, des associations d'investisseurs individuels ou

	des organisations d'actionnaires qui favorisent la compréhension et la participation des particuliers aux marchés des capitaux; invite instamment la Commission à soutenir le développement d'outils numériques indépendants et conviviaux qui permettraient aux citoyens de comparer facilement les différentes caractéristiques des produits d'investissement disponibles sur le marché;

Or. en

Amendement 500
Martine Kemp

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. invite la Commission à entreprendre une évaluation de la viabilité de l'introduction d'un compte d'épargne-placement paneuropéen, structuré sur la base des solutions d'investissement réglementées existantes, dans le but de faciliter l'épargne à long terme et les possibilités d'investissement pour tous les individus, y compris les mineurs; souligne que le compte d'épargne-placement devrait se caractériser par sa simplicité administrative et sa portabilité transfrontalière, et être encouragé par un cadre de traitement fiscal harmonisé entre les États membres; affirme qu'un tel instrument servirait de complément stratégique à l'union des marchés des capitaux, tout en faisant progresser l'inclusion financière et en renforçant la résilience financière des citoyens de l'Union;

Or. en

Amendement 501
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne que la Banque européenne d'investissement (BEI) a un rôle décisif à jouer dans le développement des marchés de capital-risque de l'Union; invite la Commission et le Groupe BEI à prendre des mesures pour favoriser la participation des investisseurs institutionnels au capital-risque en les aidant à acquérir une expertise dans ce domaine; invite par conséquent le Groupe BEI à créer un forum européen des technologies, réunissant l'ensemble de l'écosystème du capital-risque, afin de renforcer la sensibilisation et l'engagement auprès des investisseurs institutionnels sur le modèle de l'initiative «Tibi»; demande à la BEI d'offrir à ces investisseurs la possibilité de participer à un programme de co-investissement entre le FEI et les investisseurs institutionnels, dans des conditions transparentes et convenues à l'avance;

Or. en

Amendement 502
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. rappelle que les produits d'épargne-retraite privés sont un moyen essentiel pour les investisseurs de détail de participer aux marchés des capitaux et qu'ils jouent un rôle clé dans l'augmentation de l'épargne à long terme

et du financement de l'économie réelle; souligne que la faible participation persistante des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux est en partie due à une dépendance excessive à l'égard des systèmes de retraite publics dans de nombreux États membres, ce qui dissuade souvent les individus de rechercher des solutions de retraite privées, fondées sur le marché; souligne que, conformément au rapport sur le vieillissement de la Commission[1], cette tendance est de moins en moins viable compte tenu du vieillissement démographique et des contraintes budgétaires publiques, et qu'elle représente une occasion manquée d'encourager l'engagement des investisseurs de détail; se félicite de l'ambition de la Commission dans la communication sur l'union de l'épargne et des investissements d'établir un cadre cohérent pour promouvoir les produits d'épargne à long terme dans l'ensemble de l'Union; souligne en particulier l'importance de mesures telles que l'adhésion automatique aux régimes de retraite professionnelle, qui peuvent contribuer à accroître sensiblement la couverture et la participation, tout en réduisant la pression future sur les finances publiques; note les leçons tirées de l'adoption limitée du produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP), notamment l'absence d'incitations fiscales significatives, la faible sensibilisation du public et la rigidité de la réglementation; demande un élan politique plus important pour compléter les systèmes de retraite publics par des régimes privés accessibles, transparents et attrayants, adaptés aux besoins d'une population de plus en plus mobile et vieillissante; estime qu'un marché des pensions privées qui fonctionne bien et qui est compétitif est essentiel pour achever l'union des marchés des capitaux et renforcer la résilience financière dans les États membres; invite instamment la

Commission et les États membres à mettre en œuvre efficacement ces mesures, en promouvant des politiques qui encouragent l'investissement dans les produits de retraite privés – tels que des avantages fiscaux ciblés et des programmes de culture financière – afin de soutenir le développement des marchés de capitaux de l'Union et d'assurer la viabilité à long terme des systèmes de retraite;

[1]Commission européenne. 2024 Ageing Report Economic & Budgetary Projections for the EU Member States (2022-2070), document institutionnel 279, avril 2024.

Or. en

Amendement 503
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. demande une réduction ciblée d'au moins 25 % des charges administratives et de publication d'informations dans le cadre de Solvabilité II, avec des procédures simplifiées, en particulier pour les petits et moyens assureurs; souligne que tous les changements réglementaires doivent respecter pleinement le principe de proportionnalité, en assurant un équilibre approprié entre la stabilité financière, la protection des assurés et la compétitivité; demande que les mesures de niveau 2 soient correctement conçues et calibrées pour refléter cet objectif; souligne la nécessité de réévaluer le traitement en capital des investissements sur fonds propres à long terme et bien diversifiés, en veillant à ce que les charges en capital

soient mieux alignées sur les risques réels et ne découragent pas indûment l'investissement des assureurs dans des entreprises européennes innovantes; soutient une plus grande reconnaissance du rôle d'atténuation des risques des partenariats public-privé et des garanties partielles dans le cadre de Solvabilité II, conformément au traitement réservé au secteur bancaire, afin de faciliter l'investissement institutionnel; demande la réduction des obstacles à l'investissement transfrontalier, notamment par l'harmonisation des cadres d'insolvabilité et la mise en place de mécanismes efficaces de résolution des litiges transfrontaliers; invite la Commission à évaluer les fonds d'investissement nationaux et à étudier les moyens d'accroître leur contribution à l'accès des PME aux marchés de la dette et des capitaux; souligne qu'il est important de s'attaquer aux mesures comptables dissuasives prévues par les normes internationales d'information financière (IFRS), en particulier le traitement du recyclage des actions, afin d'encourager l'investissement dans les fonds propres et le capital-risque;

Or. en

Amendement 504
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. recommande au Fonds européen d'investissement (FEI) de publier de manière anonyme des données détaillées sur les rendements et d'autres statistiques clés concernant les fonds soutenus par le FEI; demande une augmentation du budget du FEI afin de

renforcer l'écosystème du capital-risque dans l'Union, conformément à la recommandation du rapport Draghi; invite le FEI à augmenter la proportion de ses investissements qui ont un impact positif sur l'environnement et à fixer et appliquer des conditions strictes en matière de durabilité; demande au FEI de montrer l'exemple et d'exiger de ses intermédiaires financiers qu'ils examinent et vérifient que les droits de l'homme sont respectés tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement;

Or. en

Amendement 505
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. souligne que les initiatives en matière de culture financière ne peuvent se substituer à la nécessité d'un cadre solide de protection des investisseurs; souligne que l'incidence des initiatives de culture financière peut être limitée en raison des limitations comportementales inévitables et des biais cognitifs qui affectent les investisseurs individuels, ainsi que de la rapidité de l'innovation et de la complexité même des marchés financiers; estime que les initiatives prises au niveau de l'Union et des États membres pour soutenir la normalisation et la simplicité des produits financiers pourraient améliorer la compréhension des citoyens de l'Union et la comparabilité des produits d'investissement;

Or. en

Amendement 506
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. note que la directive Omnibus introduit des exemptions à certaines obligations de publication d'informations non financières pour les entreprises; souligne la nécessité de veiller à ce que les attentes des autorités de surveillance restent en phase avec l'évolution du cadre de publication d'informations; met en garde contre le fait que, sans ajustement, les institutions financières seraient confrontées à des obligations, notamment en ce qui concerne les risques ESG, la classification des clients et l'évaluation des portefeuilles, qui ne sont pas étayées par les informations disponibles sur les entreprises; invite la Commission à collaborer avec les autorités européennes de surveillance pour assurer la cohérence entre les exigences en matière d'information et les pratiques de surveillance;

Or. en

Amendement 507
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 14 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 sexies. souligne le rôle de la titrisation dans l'amélioration de

l'allocation des capitaux et le soutien de la croissance à long terme; note qu'elle peut améliorer la flexibilité du bilan des banques en transférant les risques, en libérant des capitaux et en débloquant des capacités de prêt supplémentaires; souligne le sous-développement des marchés de la titrisation dans l'Union par rapport aux États-Unis, en partie en raison de règles prudentielles plus strictes; demande une révision du cadre afin de renforcer la profondeur du marché et l'introduction de billets garantis européens en tant qu'instrument de financement à double recours afin d'élargir les options de financement des PME;

Or. en

Amendement 508
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 14 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 septies. souligne le potentiel inexploité des fonds de pension européens pour soutenir les investissements à long terme dans les secteurs stratégiques; note que seulement 4,3 % des portefeuilles des fonds de pension de l'Union étaient alloués à des classes d'actifs telles que le capital-investissement, le capital-risque et les infrastructures en 2022, contre 11 % aux États-Unis; demande un réexamen de la directive IORP II afin de s'assurer que ses règles d'investissement et les options nationales autorisant des restrictions supplémentaires n'entravent pas indûment l'allocation de capitaux à long terme et productifs;

Or. en

Amendement 509
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 14 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 octies. invite la Commission et les États membres à promouvoir des systèmes de retraite davantage axés sur le marché des capitaux, notamment au moyen d'incitations fiscales appropriées, de mécanismes d'adhésion simplifiés et de produits transparents et transférables; souligne que ces systèmes sont essentiels pour mobiliser l'épargne des ménages, renforcer la participation des petits investisseurs et assurer le financement à long terme de l'économie de l'Union;

Or. en

Amendement 510
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 14 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 nonies. constate le sous-développement important des deuxième et troisième piliers des systèmes de retraite dans de nombreux États membres, les actifs de retraite étant fortement concentrés dans un petit nombre de pays; souligne qu'un recours plus large aux régimes de retraite complémentaire (deuxième pilier) et privée (troisième pilier) pourrait améliorer l'adéquation des retraites, renforcer la base de capital de l'économie de l'Union et soutenir le développement de marchés des capitaux plus profonds; invite les

	États membres à évaluer des modèles appropriés pour les régimes de retraite du deuxième pilier et à faciliter la création de régimes d'épargne-retraite fondés sur le marché des capitaux; souligne, dans ce contexte, l'importance de fournir aux citoyens des informations claires et accessibles sur leurs futurs droits à pension publique et privée, et encourage la promotion de tableaux de bord des pensions ou de systèmes de suivi pour aider les épargnants à prendre des décisions en connaissance de cause;

Or. en

Amendement 511
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Soutenir les investissements publics pour ***combler l'écart de productivité***	***Réduire le recours aux*** investissements publics pour ***stimuler les investissements privés***

Or. en

Amendement 512
Markus Ferber

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Soutenir les investissements publics pour combler l'écart de productivité	***Utiliser au mieux les ressources publiques limitées*** pour combler l'écart de productivité

Or. en

Amendement 513
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15 –bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 –bis. prend acte de l'évaluation du rapport Draghi selon laquelle environ quatre cinquièmes des investissements productifs seront réalisés par le secteur privé dans l'Union, alors que les investissements publics joueront également un rôle de catalyseur;

Or. en

Amendement 514
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 –ter. rappelle l'importance du cadre des règles budgétaires pour permettre la création de marges de sécurité budgétaires destinées à soutenir l'investissement public, tout en reconnaissant également les flexibilités intégrées visant à augmenter les niveaux d'investissement globaux; reconnaît, en particulier, la disposition selon laquelle les États membres devraient maintenir, au minimum, le niveau des investissements publics financés au niveau national pendant toute la durée de leurs plans structurels nationaux à moyen terme, par rapport au niveau à moyen terme précédant le début du plan;

Or. en

Amendement 515
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 516
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de ***décarbonation***, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de ***transition verte***, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés; ***rappelle que, selon le rapport Draghi, pour atteindre les objectifs climatiques de l'Union, 4 000 milliards d'euros supplémentaires doivent être investis d'ici à 2030, et que tout retard alourdira la charge pesant sur les finances publiques et privées; souligne que les investissements du secteur privé ne combleront que partiellement le déficit d'investissements verts, car l'échelle est trop grande et les risques sont élevés, et que le secteur public joue un rôle essentiel pour combler ce déficit;***

Or. en

Amendement 517
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public ***substantiel*** sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public ***adéquat*** sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés; ***souligne toutefois que les niveaux de la dette publique dans l'Union sont élevés et que la marge de manœuvre budgétaire est limitée; souligne donc que toute mesure de soutien public visant à mobiliser les investissements privés doit être très ciblée; fait remarquer que les initiatives de réduction des risques, par exemple au moyen de garanties publiques, se sont avérées efficaces pour atteindre cet objectif;***

Or. en

Amendement 518
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire ***pour mobiliser*** des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire***, tout en reconnaissant l'importance*** des investissements privés***, avec le soutien du secteur financier en tant que principale source de financement de l'économie européenne, et des marchés de capitaux, qu'il convient de développer davantage***;

Or. en

Amendement 519
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, ***un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser*** des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, ***une mobilisation privée et publique substantielle*** des investissements privés ***sera nécessaire***; ***demande l'établissement de partenariats public-privé sans obstacles ou retards supplémentaires dans les processus;***

Or. en

Amendement 520
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense ***et de décarbonation***, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés; ***demande à cet égard que les garanties financières pour stimuler l'investissement privé soient pleinement utilisées;***

Or. en

Amendement 521
Dirk Gotink

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public ***substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés***;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense***, d'énergie*** et de décarbonation, ***des investissements privés sont nécessaires, complétés par*** un soutien public ***ciblé le cas échéant***;

Or. en

Amendement 522
Auke Zijlstra, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense ***et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser*** des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense***, d'autonomie stratégique et de relance de l'économie***, des investissements privés ***substantiels seront nécessaires***;

Or. en

Amendement 523
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense ***et de décarbonation***, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;

Or. it

Amendement 524
Fernand Kartheiser, Geadis Geadi, Kristoffer Storm, Nora Junco García, Diego Solier, Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense ***et de décarbonation***, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;

Or. en

Amendement 525
Guillaume Peltier

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation ***dont les technologies innovantes telles que définies dans le règlement 2024/1735***, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;

Or. fr

Amendement 526
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de	15. estime que, compte tenu de

l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	l'urgence des mesures en matière ***de concurrence,*** de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;

Or. en

Amendement 527
Carla Tavares, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés; ***estime que, pour fournir ces ressources à l'Union, l'ensemble des instruments et des mécanismes devraient être passés en revue afin de tenir compte des priorités et des besoins identifiés; considère à cet égard que des emprunts conjoints réalisés par l'émission d'obligations de l'Union européenne représentent une option viable pour garantir que l'Union disposera de ressources suffisantes pour réagir aux crises qui la toucheront dans son ensemble et aux déficits d'investissement;***

Or. en

Amendement 528
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés; ***invite la Commission à faire progresser les discussions sur les moyens de combler l'important déficit d'investissement dans l'UE mis en évidence par le rapport Draghi, ainsi qu'à présenter des propositions concrètes de solutions de financement;***

Or. en

Amendement 529
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés; ***note qu'il est peu probable que le secteur privé soit en mesure de financer la majeure partie des investissements nécessaires à la numérisation et à la décarbonation de l'économie sans le soutien du secteur public;***

Or. en

Amendement 530
Anouk Van Brug, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés;	15. estime que, compte tenu de l'urgence des mesures en matière de défense et de décarbonation, un soutien public substantiel sera nécessaire pour mobiliser des investissements privés; ***invite les États membres à donner la priorité aux dépenses en matière de défense de toute urgence, tout en préservant la viabilité budgétaire à moyen terme;***

Or. en

Amendement 531
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que l'incidence et la fréquence accrues des catastrophes naturelles entraîneraient des coûts massifs pour les finances publiques, comme l'ont récemment démontré les inondations à Valence en octobre 2024 et le cyclone qui a dévasté Mayotte en décembre 2024; rappelle que la majeure partie des dégâts n'est pas couverte par l'assurance privée, comme le montrent les données de l'AEAPP; note que ces coûts futurs ne sont actuellement pas pris en compte dans l'analyse de la viabilité de la dette;

Or. en

Amendement 532
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	***supprimé***

Or. en

Amendement 533
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	***supprimé***

Or. en

Amendement 534
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	***supprimé***

Or. en

Amendement 535
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	***supprimé***

Or. en

Amendement 536
Auke Zijlstra, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***craint que les*** investissements publics ***ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration***;	16. ***souligne que la croissance substantielle des dépenses publiques dans l'ensemble de l'Union au cours de la dernière décennie a épuisé les ressources nationales pour des*** investissements publics ***supplémentaires; rappelle que seule une croissance économique substantielle permettra d'augmenter l'assiette fiscale; s'inquiète de ce que l'excès de réglementation, un environnement hostile à l'esprit d'entreprise et une politique monétaire expansive freinent les perspectives de croissance dans l'ensemble de l'Union***;

Or. en

Amendement 537
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*

16. ***craint que les investissements*** publics ***ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration***;	16. ***souligne qu'il est absolument nécessaire de coordonner efficacement les politiques budgétaires nationales afin de maintenir des niveaux adéquats d'investissements*** publics ***et d'atteindre l'orientation budgétaire appropriée pour l'Union européenne; invite la Commission européenne et les États membres, avec l'aide du Conseil budgétaire européen, à se coordonner efficacement pour atteindre cet objectif***;

Or. en

Amendement 538
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle*** la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	16. ***rappelle que*** la facilité pour la reprise et la résilience ***(FRR)*** arrivera à expiration ***en 2026***; ***prend note des défauts fondamentaux de la FRR, par exemple le fait de ne pas impliquer les autorités régionales et locales depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre au moyen d'une approche de gouvernance à plusieurs niveaux et basée sur le lieu;***

Or. en

Amendement 539
Fernand Kartheiser, Geadis Geadi, Kristoffer Storm, Nora Junco García, Diego Solier, Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à***	16. ***fait remarquer que*** la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à

laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	expiration ***en 2026***;

Or. en

Amendement 540
Danuše Nerudová

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration; ***note que le remboursement de la dette de Next Generation EU devrait commencer en 2028; dans ce contexte, reconnaît la nécessité d'introduire de nouvelles ressources propres pour éviter que les générations futures ne supportent le fardeau du remboursement de cette dette, tout en assurant le financement des nouvelles priorités de l'Union;***

Or. en

Amendement 541
Lídia Pereira, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***craint que les*** investissements publics ***ne chutent*** après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	16. ***attend de la Commission et des États membres des mesures ambitieuses et concrètes pour éviter un effondrement des*** investissements publics après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;

Or. en

Amendement 542
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience ***arrivera*** à expiration;	16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience ***et le programme de soutien à l'investissement InvestEU arriveront*** à expiration;

Or. fr

Amendement 543
Anouk Van Brug, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***craint*** que les investissements publics ***ne chutent*** après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	16. ***considère*** que les investissements publics ***pourraient chuter*** après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;

Or. en

Amendement 544
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements publics ne ***chutent*** après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	16. craint que les investissements publics ne ***puissent chuter*** après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration; ***estime que ce cadre devrait, le cas échéant, être***

renforcé par des instruments et des outils d'investissement au niveau de l'Union conçus pour réduire au minimum le coût pour les contribuables de l'Union et optimiser l'efficacité de la fourniture de biens publics européens, ce qui pourrait également représenter une étape vers un actif commun sûr;

Or. en

Amendement 545
Johan Van Overtveldt

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements ***publics*** ne chutent après 2026***, date à laquelle*** la facilité pour la reprise et la résilience ***arrivera à expiration***;	16. craint que les investissements ne chutent après 2026***; note que si*** la facilité pour la reprise et la résilience ***a servi un objectif spécifique, sa gouvernance et son efficacité ont été remises en question***; ***souligne que tout financement structurel européen futur doit être assorti de conditions claires et d'un contrôle rigoureux;***

Or. en

Amendement 546
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle***, dans la perspective d'une guerre commerciale majeure,*** la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;

Or. en

Amendement 547
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration;	16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la facilité pour la reprise et la résilience arrivera à expiration; ***souligne la nécessité de maintenir les investissements publics aux niveaux national et européen afin d'exercer un effet de levier sur les investissements privés et de financer des services publics et des infrastructures de qualité; souligne que le financement de l'Union s'est avéré être un outil crucial pour assurer la stabilisation macroéconomique au niveau de l'Union face aux nombreuses crises qui ont surgi depuis 2019 en renforçant la résilience interne et externe et en aidant les États membres à financer les investissements stratégiques et essentiels au sein de l'Union;***

Or. en

Amendement 548
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à	16. ***rappelle qu'en 2024, l'orientation budgétaire globale de l'Union était***

laquelle la ***facilité pour la reprise et la résilience*** arrivera à expiration;

restrictive, tandis que les investissements publics augmentaient, principalement grâce au soutien de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR); craint que les investissements publics ne chutent après 2026, date à laquelle la ***FRR*** arrivera à expiration; ***préconise la mise en place d'un nouvel instrument d'investissement à l'échelle de l'Union afin de maintenir la capacité de l'Union à réaliser les investissements nécessaires pour une transition équitable vers une économie verte;***

Or. en

Amendement 549
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne l'importance de préserver la viabilité à long terme des finances publiques; met en garde, dans le même temps, contre le fait que compenser l'augmentation des investissements publics, par exemple dans le domaine de la défense, principalement par des économies dans d'autres domaines politiques, risque de compromettre la capacité de l'Union à financer les priorités stratégiques, y compris la cohésion sociale; souligne que cette approche risque d'affaiblir l'investissement dans les services publics essentiels et la compétitivité à long terme, réduisant ainsi la résistance de l'Union aux défis géopolitiques, économiques et sociaux et compromettant les progrès vers une convergence sociale accrue; demande donc que des solutions de financement innovantes et durables soient recherchées, y compris la mobilisation de nouvelles ressources propres, le développement

d'actifs communs sûrs et des mécanismes garantissant une répartition équitable de la responsabilité financière entre les États membres;

Or. en

Amendement 550
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne qu'il est urgent de convenir d'une réforme du système des ressources propres, compte tenu de l'augmentation des besoins de financement qui ne peuvent être satisfaits avec la taille limitée actuelle du budget de l'Union et les budgets nationaux restreints sur le plan fiscal; est alarmé par l'absence de progrès au sein du Conseil sur cette question; soutient l'appel de la Commission au Conseil pour qu'il reprenne «d'urgence les travaux sur la question des nouvelles ressources propres»; demande l'introduction de nouvelles sources de revenus, telles qu'une taxe sur les transactions financières ou un prélèvement numérique, afin de couvrir la charge budgétaire supplémentaire découlant des emprunts de l'Union de nouvelle génération ainsi que les nouvelles priorités politiques; presse en outre la Commission de poursuivre ses efforts pour déterminer des ressources propres nouvelles, et de préférence véritables, et d'autres sources de recettes pour le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 551
Jussi Saramo, Pasquale Tridico, Gaetano Pedulla', Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. note que, pour se conformer au cadre budgétaire de l'Union, les gouvernements de l'Union doivent poursuivre une politique budgétaire restrictive en 2025; rappelle qu'une politique budgétaire restrictive est en contradiction avec les besoins d'investissement de l'Union; souligne qu'à l'heure où les gouvernements de l'Union se débattent avec leurs charges budgétaires respectives, des instruments d'investissement à l'échelle de l'Union sont nécessaires pour combler le déficit d'investissement;

Or. en

Amendement 552
Jussi Saramo, Pasquale Tridico, Gaetano Pedulla', Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. fait remarquer les différences significatives entre les politiques fiscales des États-Unis et de l'Union européenne; reconnaît que, selon Mario Draghi[1 bis], entre 2009 et 2024, le gouvernement américain a injecté cinq fois plus d'argent dans l'économie par le biais des déficits budgétaires que l'Union;

[1 bis] Draghi, Mario: Forget the US - The Europe has successfully put tariffs on itself (Financial Times 14 février 2025): https://www.ft.com/content/13a830ce-

071a-477f-864c-e499ce9e6065

Or. en

Amendement 553
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5]; rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;	***supprimé***

[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.

Or. de

Amendement 554
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5]; rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;	***supprimé***

[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.

Or. en

Amendement 555
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5];*** rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train	17. rappelle que le fonds de relance ***unique*** NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;

de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;

[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.

Or. en

Amendement 556
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5];*** rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU ***est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour*** soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;	17. rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU ***était un instrument unique qui n'a pas permis de*** soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique***, comme le souligne le rapport spécial nº 13/2024 de la Cour des comptes européenne***;

[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-

op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.

Or. en

Amendement 557
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5]; ***rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;***	17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5];
[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.	[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.

Or. en

Amendement 558
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5];*** rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;	17. rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU***, qui est un instrument unique,*** est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique; ***souligne que des questions centrales liées au refinancement de NextGenerationEU restent sans réponse;***
[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.	

Or. en

Amendement 559
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5]; rappelle que le fonds de relance	17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même***[1]***; rappelle que le fonds de relance

NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union ***pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique***;	NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union***; regrette l'occasion manquée dans de nombreux États avec une faible incidence sur l'économie réelle et une forte opacité dans le suivi des fonds européens***;
[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.	

Or. en

Amendement 560
Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5]; rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;	17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5]; rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique; ***rappelle que le remboursement de NextGenerationEU fait peser une charge importante sur les générations futures et les contribuables, sans même connaître son incidence sur l'économie réelle des États membres;***

[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.

[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.

Or. en

Amendement 561
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5]; rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;	17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5]; rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique; ***souligne que l'introduction de nouvelles ressources propres est essentielle pour soutenir le financement à long terme des priorités de l'Union;***

[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-

[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-

article-intereconomics.	article-intereconomics.
	Or. en

Amendement 562
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5]; rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;	17. rappelle que des actifs sûrs ont été émis au niveau de l'Union par des émetteurs européens tels que la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité ***(MES)*** et, depuis 1976, la Communauté économique européenne, puis l'Union elle-même[5]; rappelle que le fonds de relance NextGenerationEU est le plus grand train de mesures de relance jamais financé par l'Union pour soutenir la reprise économique et les transitions écologique et numérique;
[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.	[5] Directeur financier du mécanisme européen de stabilité, «Developing European safe assets» (Développer des actifs sûrs européens), Intereconomics, décembre 2023, https://www.esm.europa.eu/articles-and-op-eds/developing-european-safe-assets-article-intereconomics.
	Or. en

Amendement 563
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;	***supprimé***

Or. de

Amendement 564
Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 565
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 566
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 567

Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 568
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 569
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 570
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***partage l'évaluation selon laquelle*** l'émission d'un actif sûr commun***, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un*** actif sûr ***de l'Union***;	18. ***souligne que*** l'émission d'un actif sûr commun ***stimulerait l'irresponsabilité fiscale des États membres mal gérés; met en garde contre le fait qu'un*** actif sûr ***commun impliquerait l'émission conjointe de dettes par les États membres de l'Union, ce qui signifie que les économies plus fortes soutiendraient effectivement la dette des économies plus faibles, ce qui pourrait créer un aléa moral, les pays moins disciplinés sur le plan fiscal étant moins incités à maintenir des budgets responsables parce qu'ils savent que leur dette est implicitement soutenue par des économies plus stables***; ***demande donc la réduction significative des risques dans***

l'Union plutôt qu'un partage accru des risques;

Or. en

Amendement 571
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle ***l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi***; ***recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;***	18. partage l'évaluation selon laquelle ***nous avons besoin de solutions basées sur le marché qui stimulent la concurrence et l'initiative privée, sans une intervention importante du secteur public***;

Or. en

Amendement 572
Anouk Van Brug

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait ***considérablement*** la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; ***recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au***	18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi;

niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;

Or. en

Amendement 573
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle ***l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide,*** faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et ***répondrait*** aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande ***à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union***;	18. partage l'évaluation selon laquelle ***l'achèvement de l'Union bancaire*** faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux***, en offrant un plus grand choix aux consommateurs et aux entreprises et en stimulant l'investissement transfrontalier; souligne la nécessité d'achever le troisième pilier de l'Union bancaire, d'éviter de se reposer sur des champions nationaux dans le secteur bancaire*** et ***de répondre*** aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande ***aux colégislateurs de poursuivre leurs travaux à cet égard;***

Or. en

Amendement 574
Johan Van Overtveldt

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation*** de l'union des marchés des capitaux ***et***	18. ***souligne que l'achèvement complet*** de l'union des marchés des capitaux ***est essentiel pour mobiliser les investissements publics et privés à l'échelle requise pour combler le déficit***

répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; ***recommande à*** la Commission ***d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union***;

d'investissement recensé dans le rapport Draghi; ***invite*** la Commission ***à donner la priorité aux mesures qui approfondissent l'intégration des marchés, suppriment les obstacles transfrontaliers et renforcent l'environnement de financement de l'innovation stratégique et de la compétitivité dans l'ensemble de l'Union***;

Or. en

Amendement 575
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;	18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; ***considère que l'existence d'un émetteur européen unique contribuerait à accroître la liquidité des obligations de l'Union et permettrait aux investisseurs d'utiliser les actifs sûrs de l'Union comme référence;*** recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union; ***souligne que l'environnement géopolitique actuel rend plus urgent et plus pertinent que jamais le développement d'actifs sûrs dans l'Union afin d'améliorer l'attractivité des marchés de capitaux de l'Union;***

Or. en

Amendement 576

Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;	18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union; ***estime que la création d'un actif sûr commun renforcerait le rôle international de l'euro et contribuerait à l'autonomie stratégique ouverte de l'Europe;***

Or. en

Amendement 577
Fernand Kartheiser, Kristoffer Storm, Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;	18. partage l'évaluation selon laquelle l'émission d'un actif sûr commun, à utiliser comme indice de référence solide, faciliterait considérablement la réalisation de l'union des marchés des capitaux et répondrait aux besoins d'investissement recensés dans le rapport Draghi; ***rappelle qu'un actif commun sûr ne peut donner lieu à l'émission d'une dette commune supplémentaire;*** recommande à la Commission d'évaluer les caractéristiques des actifs sûrs émis au niveau de l'Union***, à***

l'exclusion des dettes communes, et de publier un rapport pour servir de base à la conception future d'un actif sûr de l'Union;

Or. en

Amendement 578
Irene Tinagli

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne l'importance stratégique de développer un actif sûr véritablement européen pour approfondir les marchés de capitaux de l'Union, améliorer la stabilité financière et renforcer le rôle international de l'euro; relève qu'un actif sûr commun améliorerait la transmission de la politique monétaire dans la zone euro en fournissant une référence uniforme pour les taux d'intérêt, en facilitant les investissements transfrontaliers et en renforçant la résilience du système financier en période de tensions; constate que l'absence d'un tel instrument continue à fragmenter les marchés financiers, à limiter l'efficacité des opérations de la BCE et à restreindre la compétitivité de l'Union sur les marchés mondiaux des capitaux; invite la Commission et les États membres à étudier des mesures concrètes en vue de la création progressive d'un actif européen sûr commun, notamment en renforçant les instruments d'emprunt communs alignés sur les priorités politiques à long terme de l'Union;

Or. en

Amendement 579
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. met en garde contre le fait qu'un actif sûr de l'Union émis conjointement pourrait fausser les marchés des obligations souveraines en réduisant les primes de risque pour les économies plus faibles, en abaissant artificiellement les coûts d'emprunt, ce qui pourrait conduire à une allocation inefficace des capitaux et à une accumulation accrue de la dette, créant des vulnérabilités à long terme dans le système financier européen, et irait donc à l'encontre de l'objectif visant à réaliser des marchés des capitaux plus profonds, plus liquides et plus durables au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 580
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. soutient le financement conjoint des investissements au niveau de l'Union pour maximiser la croissance de la productivité, les économies d'échelle, ainsi que pour financer les biens publics européens et soutenir l'investissement privé avec l'objectif final d'améliorer le bien-être de la société de l'Union et de ses citoyens;

Or. en

Amendement 581

Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. soutient le financement conjoint des investissements au niveau de l'Union pour maximiser la croissance de la productivité, les économies d'échelle, ainsi que pour financer les biens publics européens et soutenir l'investissement privé;

Or. en

Amendement 582
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. se félicite de l'intention de la Commission de renforcer la participation des investisseurs de détail aux produits financiers européens en collaboration avec le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI), le MES et les banques de développement nationales; recommande que les actifs sûrs émis au niveau de l'Union puissent être intégrés dans les produits d'épargne destinés aux travailleurs;

Or. en

Amendement 583

Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité;	***supprimé***

Or. en

Amendement 584
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme	***supprimé***

européen de stabilité;

Or. en

Amendement 585
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***se félicite*** de la proposition ***à venir*** de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; ***invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme*** européen ***de stabilité***;	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***rappelle que le plan «ReArm Europe» prévoit que les États membres mobilisent 800 milliards d'euros pour financer une augmentation massive des dépenses en matière de défense d'ici à 2030; prend acte*** de la proposition de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; ***regrette que le choix de l'article 122 du traité FUE comme seule base juridique entraîne l'exclusion totale du Parlement*** européen ***de l'établissement et du fonctionnement du nouvel instrument***; ***souligne que cet instrument, en se concentrant uniquement sur les dépenses en matière de défense, ne contribuera pas à répondre à d'autres besoins de financement urgents de l'Union, tels que la transition verte;***

Or. en

Amendement 586
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier***; se félicite*** de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission ***et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme*** européen ***de stabilité***;	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier ***et une approche de financement à long terme alignée sur une stratégie d'investissement structurelle; prend acte*** de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; ***exprime des préoccupations quant au fait qu'un mécanisme fondé sur des prêts n'accroisse la pression fiscale sur les États membres très endettés et*** invite ***donc*** la Commission ***à étudier la possibilité d'inclure des éléments de subvention; invite en outre le Conseil*** européen ***à soutenir les emprunts communs de l'Union en vue d'assurer une répartition équitable de la responsabilité financière entre les États membres***;

Or. en

Amendement 587
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les*** capacités	19. ***reconnaît l'importance stratégique du renforcement des*** capacités de défense ***en réponse aux menaces géopolitiques croissantes; souligne que les investissements en matière de défense doivent rester une compétence nationale, tout en encourageant la coopération volontaire entre*** les États membres***, notamment via des marchés publics***

de défense ***de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et*** les États membres ***à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité***;	***conjoints au cas par cas et d'un soutien préférentiel aux industries européennes de la défense***; ***s'oppose à toute mise en commun obligatoire des budgets de défense ou à la création d'instruments de financement de la défense au niveau de l'Union qui réduiraient l'autonomie budgétaire des États membres;***

Or. en

Amendement 588
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***se félicite*** de la proposition ***à venir*** de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; ***invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité;***	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***prend acte*** de la proposition de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»;

Or. en

Amendement 589
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*

19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***se félicite*** de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité;	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***prend acte*** de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre ***des lignes de crédit de précaution*** du mécanisme européen de stabilité; ***souligne que l'augmentation des dépenses en matière de défense des États membres doit aller de pair avec des réformes structurelles, la stabilité fiscale et une dette publique soutenable;***

Or. en

Amendement 590
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***se félicite de*** la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite ***la Commission et*** les États membres à ***mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de*** stabilité;	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***rejette*** la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite les États membres à ***respecter l'orientation des 2 % d'investissement dans la défense dans le cadre du pacte de*** stabilité ***et de croissance et à procéder aux réductions nécessaires dans d'autres domaines, tels que la migration et l'aide au***

développement;

Or. en

Amendement 591
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***se félicite*** de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité;	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***prend acte*** de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité***, à développer des solutions d'investissement privé et à mobiliser des capitaux privés pour la défense***;

Or. en

Amendement 592
Fernand Kartheiser, Kristoffer Storm, Nora Junco García, Diego Solier, Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***se***	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; ***prend***

félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à ***mettre*** également ***en place un instrument spécifique dans le cadre du*** mécanisme européen de stabilité;	***acte*** de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à ***examiner*** également ***si*** le mécanisme européen de stabilité ***pourrait contribuer à ces efforts dans les pays de la zone euro***;

Or. en

Amendement 593
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité;	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; ***rappelle que le développement efficace des capacités de défense repose sur des investissements conjoints au niveau de l'Union, qui garantissent l'interopérabilité et génèrent des gains d'efficacité, plutôt que de dépendre principalement de dépenses nationales fragmentées par l'activation coordonnée de clauses dérogatoires nationales pour permettre des investissements liés à la défense;*** invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme

européen de stabilité;

Or. en

Amendement 594
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité;	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité; ***souligne que l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union renforcera la stabilité financière et garantira le contrôle démocratique nécessaire, en particulier lorsque des ressources sont mobilisées dans le domaine de la défense;***

Or. en

Amendement 595
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité;	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier ***SAFE*** d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; ***regrette cependant que la Commission ait fait le choix de fonder sa proposition législative sur l'article 122 du TFUE excluant la consultation du Parlement;*** invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité;

Or. fr

Amendement 596
Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité;	19. estime que les besoins accrus en matière de défense en raison des tensions géopolitiques nécessitent une mobilisation immédiate d'un soutien financier ***sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres, en particulier ceux qui adhèrent à un statut de neutralité***; se félicite de la proposition à venir de la Commission relative à un nouvel instrument financier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros destiné à renforcer les capacités de défense de l'Union dans le cadre du plan «ReArm Europe»; invite la Commission et les États membres à mettre également en

place un instrument spécifique dans le cadre du mécanisme européen de stabilité;

Or. en

Amendement 597
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne la nécessité d'évaluer l'utilisation de nouveaux instruments de la dette commune, compte tenu du besoin urgent de renforcer la sécurité et la défense pour protéger les citoyens européens, ainsi que de restaurer la capacité de dissuasion de l'Union, dans le but de la doter de la capacité budgétaire nécessaire dans des situations exceptionnelles et de crise, présentes et futures, en tenant également compte de l'expérience et des enseignements tirés de NextGenerationEU; relève que la charge de cette action doit être répartie équitablement entre les États membres;

Or. it

Amendement 598
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. prend note de l'activation de la «clause dérogatoire nationale» pour permettre aux États membres d'augmenter leurs dépenses en matière de défense, quelques mois seulement après l'adoption des règles de gouvernance

économique révisées; estime que cela démontre que ces règles ne sont pas adaptées et qu'elles limitent trop les investissements des États membres, ce qui pénalise la productivité, la croissance et la durabilité de l'Union européenne; demande une réforme des règles de l'Union en matière de dette et de déficit afin de permettre aux États membres de réaliser les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs à long terme de l'Union;

Or. en

Amendement 599
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. note que la complexité et la fragmentation des instruments de financement public de l'Union, marquées par de nombreux programmes, des objectifs qui se chevauchent et des règles d'éligibilité variables, nuisent à l'accessibilité et à l'efficacité du soutien, en particulier pour les acteurs privés et les entreprises innovantes; invite la Commission à rationaliser les procédures, à renforcer la cohérence entre les instruments de financement et à réduire les charges administratives afin d'améliorer l'incidence globale des investissements publics de l'Union;

Or. en

Amendement 600
Irene Tinagli

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. regrette que l'Union n'ait pas adopté une approche plus européenne et coordonnée dans le domaine de la défense, manquant ainsi une occasion de renforcer son autonomie stratégique grâce à des programmes d'achat conjoints fondés sur des projets européens communs et d'éviter la duplication des dépenses;

Or. en

Amendement 601
Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. regrette que la Commission, au lieu de proposer une véritable solution structurelle à long terme pour développer les capacités de défense européennes, ait proposé un nouvel emprunt commun de 150 milliards d'euros, exerçant ainsi une nouvelle pression financière inconsidérée sur les contribuables de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 602
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. regrette que les États membres

continuent de subventionner la consommation et la production de combustibles fossiles, ce qui équivaut à un prix négatif du carbone et peut entraîner des coûts considérables en termes de bien-être, comme l'a souligné le FMI; invite instamment la Commission à prescrire explicitement leur retrait progressif du budget national dans les recommandations par pays; souligne que l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles libérera des ressources supplémentaires pour les États membres, ce qui leur permettra d'investir dans des activités plus productives, plus durables et plus justes sur le plan social;

Or. en

Amendement 603
Irene Tinagli

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. invite la Commission européenne à promouvoir une approche pleinement coordonnée des dépenses en matière de défense, au moyen d'objectifs stratégiques communs et d'une facilité européenne d'investissement dans la défense basée sur des subventions et des prêts, en vue de renforcer l'interopérabilité, de réduire la fragmentation et d'accroître l'efficacité;

Or. en

Amendement 604
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 605
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin*** de soutenir ***davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique***;	20. ***souligne que la dilution des règles de l'Union en matière d'aides d'État qui s'est produite ces dernières années a créé d'énormes déséquilibres dans le marché unique, en particulier dans le domaine des aides d'État financières; met en lumière le fait que les subventions financières sont un moyen coûteux et souvent inefficace*** de soutenir ***les grands acteurs du marché, principalement au détriment d'une véritable concurrence et de l'innovation; rappelle que les subventions financières ne profitent qu'aux États membres qui disposent des ressources nécessaires pour dépenser des sommes importantes***;

Or. en

Amendement 606
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***encourage*** le Groupe Banque européenne d'investissement ***à adapter sa*** politique de prêt ***afin de soutenir davantage les*** investissements ***à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique***;	20. ***rappelle que*** le Groupe Banque européenne d'investissement ***est détenu par les États membres; prévient qu'une*** politique de prêt ***et d'investissement plus risquée augmenterait l'exposition au risque des États membres et donc les budgets nationaux; souligne que les investissements à haut risque ne sont pas nécessairement des*** investissements ***à haut rendement; souligne que les risques dans l'Union sont liés à un environnement réglementaire et monétaire hostile, et que les faibles rendements dans l'Union s'expliquent en partie par des prix de l'énergie, des coûts de mise en conformité et des coûts de main-d'œuvre extrêmement élevés***;

Or. en

Amendement 607
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes ***et des projets favorisant la transition écologique***;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes;

Or. en

Amendement 608
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, ***principalement*** dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition ***écologique***;	20. ***se félicite de l'approbation récente par le Groupe BEI de 3,6 milliards d'euros pour des projets de transport propre, d'énergie, d'eau, de logement et d'innovation, ainsi que de la décision du Groupe BEI d'accroître le financement de la sécurité et de la défense européennes et des matières premières critiques;*** encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la ***double*** transition***, ainsi que les projets et les entreprises de plus petite taille, qui sont essentiels pour renforcer la compétitivité et favoriser un développement économique inclusif dans l'ensemble des États membres;***

Or. en

Amendement 609
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises ***innovantes et des projets favorisant la transition écologique***;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des ***jeunes pousses et des entreprises en expansion***;

Or. en

Amendement 610
Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises ***innovantes*** et des projets ***favorisant la transition écologique***;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises et des projets ***innovants***;

Or. en

Amendement 611
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes ***et des projets favorisant la transition écologique***;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes***, tout en conservant une cotation triple A***;

Or. en

Amendement 612
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage

les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises ***innovantes*** et des projets ***favorisant la transition écologique***;	les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises et des projets ***innovants dans des secteurs stratégiques***;

Or. en

Amendement 613
Fernand Kartheiser, Geadis Geadi, Kristoffer Storm, Nora Junco García, Diego Solier, Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements ***à plus haut risque, principalement*** dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition ***écologique***;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition ***numérique***;

Or. en

Amendement 614
Ľudovít Ódor, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique ***et numérique, la sécurité et la défense***; ***souligne le potentiel du Groupe BEI à soutenir le développement et la viabilité du marché de la titrisation dans l'Union;***

Or. en

Amendement 615
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque***, par exemple en recourant davantage à la dette subordonnée et aux instruments de partage des risques***, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;

Or. en

Amendement 616
Johan Van Overtveldt

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant ***des secteurs tels que, mais sans s'y limiter, la défense, la sécurité et*** la transition écologique;

Or. en

Amendement 617

Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique***;**	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique ***et l'autonomie stratégique de l'Union, notamment défensive.***

Or. fr

Amendement 618
Lídia Pereira, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition ***numérique et*** écologique;

Or. en

Amendement 619
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*

20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique ***et sociale***;

Or. en

Amendement 620
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage ***le Groupe Banque européenne d'investissement*** à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. ***souligne que la BEI joue un rôle essentiel pour permettre les investissements nécessaires à une croissance durable équitable et inclusive, en maximisant les gains en matière d'innovation dans les principaux domaines d'action de l'Union;*** encourage ***la BEI*** à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique; ***souligne que le rapport Draghi demande la mise en place de davantage de systèmes publics de garantie et de contre-garantie pour couvrir les risques d'investissement des projets de fabrication de technologies propres; demande instamment à la BEI de maintenir son rôle de banque du climat et de continuer à donner la priorité aux investissements dans les technologies propres;***

Or. en

Amendement 621

Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. ***rappelle que la Banque européenne d'investissement est habilitée à déterminer ses besoins en capital et en liquidités de manière adéquate et adaptée à ses activités, à sa mission et aux conditions du marché;*** encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique***, étant donné qu'il a la capacité d'assumer davantage de risques dans les investissements stratégiques et qu'il est bien équipé pour investir davantage dans des projets innovants à haut risque pour lesquels les capitaux privés restent hésitants***;

Or. en

Amendement 622
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage ***le Groupe Banque européenne d'investissement*** à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. ***se félicite de l'engagement de la BEI, énoncé dans sa feuille de route stratégique 2024-2027, de contribuer à faire progresser l'union du marché des capitaux en orientant l'épargne de l'Union vers des investissements productifs et en soutenant les entreprises***

européennes innovantes; encourage ***la BEI*** à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique; ***rappelle que la banque publique de l'Union a pour mission de soutenir les projets de transition à long terme qui ont du mal à obtenir un financement du secteur privé;***

Or. en

Amendement 623
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique; ***souligne la nécessité de simplifier et de rationaliser les procédures de prêt afin de réduire la charge administrative et la complexité pour les entreprises et les projets, qui pourraient autrement être découragés de chercher un financement en raison de procédures complexes, de coûts de mise en conformité élevés et de l'incertitude réglementaire;***

Or. en

Amendement 624
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Pascal Canfin, Billy Kelleher, Anouk Van Brug

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique; ***se félicite à cet égard de la décision (UE) 2025/504 du Conseil du 11 mars 2025 modifiant le protocole nº 5 sur les statuts de la Banque européenne d'investissement, qui permet à la BEI d'accroître sa capacité de prêt dans des domaines stratégiques, tels que l'industrie européenne de la défense;***

Or. en

Amendement 625
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique; ***demande une révision des mandats et des politiques de financement de la BEI et des autres banques de développement dans le but de maximiser l'engagement du secteur privé dans le financement de l'économie et des infrastructures;***

Or. en

Amendement 626
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique;	20. encourage le Groupe Banque européenne d'investissement à adapter sa politique de prêt afin de soutenir davantage les investissements à plus haut risque, principalement dans des entreprises innovantes et des projets favorisant la transition écologique; ***souligne toutefois que, dans ce contexte, il convient de garantir une obligation renforcée de rendre compte, une efficience élevée et une gestion financière saine;***

Or. de

Amendement 627
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. se félicite de l'initiative conjointe de la Commission européenne et du groupe BEI visant à créer un fonds de fonds dénommé «Defence Equity Facility», doté d'un budget de 175 millions d'euros pour la période 2024-2027, afin de soutenir les investissements privés dans les PME européennes qui développent des technologies de défense innovantes à double usage; encourage la BEI à au moins doubler le volume de ce fonds afin de répondre aux besoins de financement en fonds propres des entreprises de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), estimés entre 6,8 et 20 milliards d'euros d'ici 2030, afin de faire face à

l'augmentation des commandes prévue dans le cadre du plan « ReArm Europe »;

Or. fr

Amendement 628
Irene Tinagli

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que, dans le contexte du futur Fonds pour la compétitivité, une attention particulière devrait être accordée à la conception d'instruments financiers capables de couvrir non seulement les investissements fondés sur le marché et à haut rendement, mais aussi les projets à impact social caractérisés par un risque élevé, des horizons à long terme ou une rentabilité limitée – tels que ceux dans les domaines de l'innovation sociale, du logement social et abordable et de l'infrastructure sociale – essentiels au renforcement de la cohésion sociale et territoriale de l'Union, en tant que condition préalable à l'amélioration de la compétitivité de l'Union, mais qui échappent souvent au champ d'application des mécanismes traditionnels de partage des recettes ou fondés sur les rendements;

Or. en

Amendement 629
Jussi Saramo, Gaetano Pedulla', Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

20 bis. note que le bon fonctionnement de l'union des marchés des capitaux dépend d'une architecture de paiement solide; est convaincu que l'introduction de l'euro numérique renforcerait la souveraineté monétaire de l'Union dans un contexte de rivalités géoéconomiques croissantes; note les risques pour le système de paiement européen, tels que ceux posés par l'émergence rapide des stablecoins et d'autres moyens de paiement privés; estime que l'euro numérique, en complément des formes physiques d'argent liquide, augmenterait la résilience du système de paiement, profiterait aux consommateurs et aux commerçants, ouvrirait la voie à des solutions de paiement innovantes et éliminerait les frictions sur les marchés de capitaux;

Or. en

Amendement 630
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. soutient le recours accru aux financements directs et indirects en fonds propres et quasi-fonds propres par la BEI, y compris par l'intermédiaire du Fonds européen d'investissement, afin de favoriser l'investissement dans les entreprises et les fonds, notamment via du capital-risque et de la dette à risque; souligne que ces investissements doivent s'inscrire de manière cohérente dans les priorités de l'Union, notamment en promouvant l'invention et l'innovation et en faisant progresser la transition

environnementale;

Or. en

Amendement 631
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. demande un renforcement de la capacité d'absorption des risques et des instruments de financement de l'Union et des fonds publics nationaux afin de contribuer à l'adaptation des solutions technologiques propres aux niveaux industriel et commercial, de manière à attirer les investisseurs privés, tout en veillant à ce que les financeurs publics n'assument pas un rôle de garde-fou trop dominant dans le processus;

Or. en

Amendement 632
Anouk Van Brug, Engin Eroglu, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. réitère sa demande aux États membres pour qu'ils adaptent la liste d'exclusion de la BEI afin que les armes et les munitions ne soient plus exclues des financements de la BEI;

Or. en

Amendement 633

Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. encourage les investisseurs institutionnels à allouer davantage de fonds aux investissements alternatifs, y compris au capital-risque, parallèlement aux actions traditionnelles, en notant que même une fraction d'un pour cent de leurs actifs de plusieurs milliards d'euros pourrait stimuler de manière significative les investissements en faveur de la transition verte, sans mettre en péril leurs actifs;

Or. en

Amendement 634
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. considère le nouveau programme d'investissement TechEU de la BEI comme un moyen de soutenir l'innovation de rupture, de renforcer la capacité industrielle de l'Europe et de développer les entreprises, en comblant le déficit de financement pour l'ensemble de la chaîne de valeur, de la recherche à l'innovation;

Or. en

Amendement 635
Aurore Lalucq

au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. souligne que l'innovation n'existe pas seulement dans le domaine des nouvelles technologies et invite la BEI à accroître son soutien aux investissements sociaux innovants;

Or. en

Amendement 636
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. exprime son inquiétude quant aux références à la simplification des marchés des produits dérivés ou au transfert de la responsabilité aux acteurs du marché;

Or. en

Amendement 637
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. invite les États membres à

renforcer la coordination entre les banques de développement nationales afin de concentrer les financements sur les investissements innovants et stratégiques;

Or. en

Amendement 638
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 20 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 sexies. invite la BEI à inclure dans ses engagements contractuels l'obligation pour les intermédiaires financiers de fournir des rapports complets et transparents sur les bénéficiaires finaux des prêts de la BEI, ainsi que sur les mesures d'impact réalisées, y compris des indicateurs clairs des résultats sociaux, environnementaux et économiques, afin de garantir que l'aide publique atteint l'objectif visé et les objectifs de l'Union;

Or. en

Amendement 639
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 20 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 septies. demande instamment à la BEI de veiller à ce que, dans le cadre des

programmes visant principalement à accroître les liquidités des banques, les intermédiaires financiers établissent des accords clairs et exécutoires avec la BEI, y compris des engagements quantifiables visant à garantir que les fonds de la BEI atteignent effectivement les groupes cibles visés, tels que les PME, les entreprises à moyenne capitalisation et les projets à forte valeur sociale et économique;

Or. en

Amendement 640
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 20 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 octies. estime que le soutien public à l'investissement va au-delà de l'accès au financement et devrait également englober l'assistance technique, la gestion de projets, le renforcement des capacités, la commercialisation de la recherche, l'aide à l'accès au financement privé et la promotion de la coopération entre les universités et le capital-risque afin de stimuler l'innovation et la compétitivité;

Or. en

Amendement 641
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 20 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 nonies. demande que le futur Fonds pour la compétitivité et/ou tout successeur du programme InvestEU soit conçu de manière à inclure un soutien financier spécifique pour les innovations à haut risque et à haut rendement, en reconnaissant leur potentiel à réaliser des avancées décisives et à renforcer le leadership technologique mondial de l'Union;

Or. en

Amendement 642
Enikő Győri, Pierre Pimpie, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins de l'industrie européenne, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 643
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin	***supprimé***

de recenser les besoins de l'industrie européenne, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;

Or. en

Amendement 644
Fernand Kartheiser, Kristoffer Storm, Nora Junco García, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins de l'industrie européenne, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 645
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins de l'industrie européenne, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 646
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite la Commission à créer une unité ***de renseignement économique*** afin de recenser les ***besoins de l'industrie*** européenne***, les pénuries et les débouchés commerciaux*** et de formuler des recommandations, y compris ***en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union***;	21. invite la Commission à créer une unité ***spécialisée dans la compétitivité*** afin de recenser ***en permanence*** les ***charges réglementaires inutiles ou les goulets d'étranglement qui réduisent la compétitivité*** européenne et de formuler des recommandations ***en vue de leur suppression***, y compris ***au niveau des États membres; souligne la nécessité de soumettre toute nouvelle proposition législative à un test de compétitivité et à des évaluations d'impact rigoureuses***;

Or. en

Amendement 647
Auke Zijlstra, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite la Commission à créer ***une unité de renseignement économique*** afin de recenser ***les besoins de l'industrie*** européenne***, les pénuries et les débouchés commerciaux*** et de ***formuler des recommandations, y compris en matière de financement***, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;	21. invite la Commission à créer ***un département européen de l'efficacité gouvernementale*** afin de recenser ***la surréglementation*** européenne ***, les charges réglementaires, les coûts de mise en conformité*** et de ***les réduire de manière ambitieuse***, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;

Or. en

Amendement 648
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins ***de l'industrie européenne***, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;	21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins ***de l'Europe en technologies durables***, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;

Or. en

Amendement 649
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins de l'industrie européenne, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;	21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins de l'industrie européenne, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement ***et de création d'une culture de l'investisseur de détail***, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;

Or. en

Amendement 650
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins de l'industrie européenne, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;	21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins de l'industrie européenne, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union; ***souligne l'importance d'intégrer les travaux de cette unité dans le futur outil de coordination de la compétitivité et de l'associer au Fonds pour la compétitivité afin de garantir des solutions efficaces aux défis industriels dans l'ensemble de l'Union;***

Or. en

Amendement 651
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins de l'industrie européenne, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;	21. invite la Commission à créer une unité de renseignement économique afin de recenser les besoins de l'industrie européenne, les pénuries et les débouchés commerciaux et de formuler des recommandations, y compris en matière de financement, ***de réduction des formalités administratives et de renforcement de la compétitivité des acteurs du marché européen,*** afin de relever ces défis dans une perspective de l'Union;

Or. de

Amendement 652
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la Commission à mettre davantage l'accent sur les priorités de l'union de l'épargne et des investissements dans le cadre du Semestre européen, en veillant à ce que les réformes structurelles et les mesures visant à approfondir et à intégrer les marchés des capitaux de l'Union soient encouragées, suivies et évaluées de manière cohérente;

Or. en

Amendement 653
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la Commission à mettre en place une stratégie globale de culture financière afin de fournir aux citoyens européens les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions d'investissement éclairées, renforçant ainsi la participation aux marchés des capitaux et soutenant la sécurité financière à long terme, étant donné que cette culture est essentielle pour créer un état d'esprit en matière d'investissement qui complète les pensions légales et les comptes d'épargne, positionnant les marchés des capitaux comme un pilier essentiel du bien-être financier des personnes;

Or. en

Amendement 654
Pascal Canfin, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la Commission européenne, dans le cadre de la prochaine révision du budget à long terme de l'Union, à consacrer un budget important à la réduction des risques liés aux investissements privés réalisés par les investisseurs institutionnels dans les technologies innovantes;

Or. en

Amendement 655
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Eero Heinäluoma, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande à la Commission d'intégrer des mesures spécifiques visant à promouvoir le capital-risque dans le futur Fonds pour la compétitivité, le programme TechEU ou toute autre initiative similaire;

Or. en

Amendement 656
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla

Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. reconnaît le rôle des aides d'État dans le soutien au développement de l'industrie européenne; considère toutefois que les aides d'État peuvent conduire à une fragmentation accrue du marché unique, plus de 70 % des aides d'État approuvées ayant été allouées à trois pays en 2022[1 bis]; invite la Commission à évaluer la proposition du rapport Letta relative à un mécanisme de contribution aux aides d'État, qui obligerait les États membres à affecter une partie de leurs aides d'État nationales au financement d'initiatives et d'investissements paneuropéens; considère ce mécanisme comme une solution potentielle pour les ressources propres afin de financer une capacité d'investissement européenne, visant à financer une stratégie industrielle paneuropéenne;
	[1 bis] Competition State aid brief, Issue 1/2023 - Juillet 2023

Or. en

Amendement 657
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. se félicite de la disposition selon laquelle, dès l'entrée en vigueur des lois, les États membres qui le souhaitent peuvent progresser en tant que groupe, à

l'instar du modèle de la zone euro, et souligne les références à une intégration plus étroite des considérations relatives à l'investissement dans le Semestre européen en tant que moyen précieux de contrôler le renforcement et le développement des marchés de capitaux;

Or. en

Amendement 658
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. note que la Commission publiera un examen à mi-parcours de l'union de l'épargne et des investissements d'ici le deuxième trimestre 2027;

Or. en

Amendement 659
Aurore Lalucq
au nom du groupe S&D
Jonás Fernández, René Repasi, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Claire Fita, Carla Tavares, Thomas Bajada, Francisco Assis, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. souligne que le Parlement devrait être associé de manière adéquate à la mise en œuvre de l'union de l'épargne et des investissements; demande à la Commission d'engager des discussions

préliminaires dans le domaine de l'union des marchés des capitaux et des services financiers avant de présenter de nouvelles propositions et d'adapter les propositions existantes;

Or. en